

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3.4.

OAP Sectorielles

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
de Territoire du 11 décembre 2024 approuvant le
projet de PLUi

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal



GRAND PARIS
SEINE OUEST

Sommaire

Préambule	4
Boulogne-Billancourt	5
Issy-les-Moulineaux	18
Meudon	28
Sèvres	36
Vanves	46
Ville-d'Avray	51
OAP Intercommunales	55

Conformément aux articles L.151-6, R.151-6 et R.151-7 du code de l'urbanisme en vigueur au 1er janvier 2016, le PLUi de Grand Paris Seine Ouest comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) établies en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

En application des articles L.151-6-1 et L.151-6-2, les OAP définissent :

- Un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles, le cas échéant.
- Les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques.

Conformément à l'article L.151-7, ces orientations peuvent notamment :

- Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification et assurer le développement de la commune ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces
- **Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;**
- Prendre la forme de schémas d'Aménagements et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;
- Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports ;
- Définir les actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurales. Elles peuvent définir les conditions dans lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite d'un espace agricole intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés, ainsi que la localisation préférentielle de cet espace de transition.

- Conformément également à l'article R.151-6, Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville.
- En application de l'article R.151-7, Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent comprendre des dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments de paysage, quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs qu'elles ont identifiés et localisés pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

Elles peuvent également identifier des zones préférentielles pour la renaturation et préciser les modalités de mise en œuvre des projets de désartificialisation et de renaturation dans ces secteurs.

Ces Orientations d'Aménagement et de Programmation s'imposent en termes de compatibilité aux autorisations de construire et d'aménager sur les sites concernés.

OAP Sectorielles

—

Boulogne-Billancourt

—

Site Rothschild – Orientations écrites

Enjeux et objectifs :

- Mettre en œuvre le schéma directeur approuvé en 2011 du site classé et le schéma d'intentions établi en 2022.
- Environnement : préserver et diversifier la végétation du site, et tout particulièrement le parc Edmond de Rothschild, tout en le connectant à son environnement avec la création de l'allée des deux Châteaux.
- Patrimoine : réhabiliter le château Rothschild et revaloriser le château Buchillot autour d'une entrée qualitative porte des Victoires.
- Santé publique : conforter l'Hôpital Ambroise Paré à l'échelle du territoire de l'ouest parisien qui doit dans un avenir proche accueillir une partie de l'hôpital de Garches.
- Proximité : assurer les services essentiels à la population avec la réalisation d'équipements d'intérêt collectif sur le site dit de l'Abreuvoir.

Espace public et mobilité

- Créer une liaison paysagère Nord/Sud dédiée aux modes actifs entre le centre hospitalier et le parc, permettant de relier le boulevard Anatole France et la rue de l'Abreuvoir (Allée des deux châteaux).
- Créer de nouvelles circulations entre les différents secteurs du site classé et valoriser les cheminements dédiés aux modes actifs existants.
- Aménager et requalifier les espaces publics à l'interface du site classé :
 - Nouvelles portes d'accès au parc depuis la RD1,
 - Parvis de la passerelle de l'Avre,
 - Porte des Victoires au croisement de la rue du Bac et de l'Allée des Châteaux,
 - Croisement du boulevard Anatole France et de l'Allée des Châteaux.
- Limiter le stationnement en surface et l'affecter prioritairement au stationnement PMR et pour les véhicules de service.

Paysage et environnement

- Maintenir et hiérarchiser les grandes perspectives paysagères du Parc Edmond de Rothschild.
- Valoriser la biodiversité du Parc, renforcer le cadre boisé sur la périphérie du parc et enrichir le peuplement des bordures boisées.
- Créer de nouvelles continuités paysagères et valoriser les continuités existantes sur l'ensemble du périmètre.
- Restaurer les entités paysagères emblématiques du Parc : le jardin japonais, la pièce d'eau, le routin, ...

Morphologie urbaine

- Prendre en compte et valoriser les caractéristiques urbaines et architecturales du bâti et du patrimoine existant :
 - Remettre en scène le Château de Rothschild et retrouver une cohérence de façade (introduction de retraits, respect des échelles) sur le site de l'AP-HP, le long de l'Allée des deux châteaux.
 - Créer de nouvelles perspectives sur le Château Buchillot en lien avec l'aménagement de la Porte des Victoires.
 - Inscrire les nouveaux programmes du site dit de l'Abreuvoir en dialogue avec les bâtiments en vis-à-vis introduisant un jeu de pleins et de vides en cohérence avec les implantations et volumes existants.

Programmation

- Améliorer l'accessibilité et l'accueil du Parc Edmond de Rothschild :
 - Restructuration de l'entrée existante et création de trois entrées nouvelles.
 - Faciliter l'accessibilité des cheminements accessibles au public.
 - Diversification et redéfinition des usages en fonction des entités paysagères à préserver.
 - Intégration d'équipements d'accueil aux entrées du parc (sanitaires, ...).
- Accueillir les nouveaux programmes hospitaliers dédiés à l'intégration de l'hôpital de Garches tout en veillant à leur insertion architecturale, urbaine et paysagère au sein du site classé.
- Accueillir un ou plusieurs équipements d'intérêt collectif sur le site de l'Abreuvoir comme par exemple un centre technique, un centre équestre, un bassin de gestion des eaux pluviales de l'A13,...
- Renforcer la micro-polarité du château Buchillot et la lisibilité de l'accès au parc en aménageant la Porte des Victoires.

Eco-construction

- Permettre le réemploi in-situ / ex-situ de matériaux et d'éléments issus de la déconstruction totale ou partielle.
- Fonctionnaliser les toitures des constructions en répondant à des enjeux d'usages et/ou de production d'énergie et/ou de renforcement de la biodiversité.
- Avoir recours aux matériaux de réemploi et/ou biosourcés pour l'aménagement des espaces publics.
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Chercher à optimiser l'éclairage naturel et à favoriser la ventilation naturelle.
 - Minimiser les ombres portées sur les bâtiments et espaces publics.

Site Rothschild – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP et du Site classé

Paysage et Environnement

- Épaississement du cadre boisé du parc
- Zones tampon de transition paysagère à créer / renforcer
- Espace végétalisé à revaloriser
- Espace boisé à renforcer ou régénérer
- Pièce d'eau à réhabiliter et valoriser
- Cônes de vue à préserver, accentuer ou créer

Espace public et mobilité

- Cheminement paysager dédié aux modes actifs à créer
- Accès privatif au château Rothschild
- Favoriser les cheminements des modes actifs (vélo, piéton) tout en maintenant les conditions de trafic
- Espace public à requalifier / valoriser
- Accès modes actifs à créer
- Accès tous modes à créer/conforter
- Modification du tracé de la bretelle de sortie de l'autoroute A13 vers le carrefour de la rue de l'Abreuvoir et du quai du 4 Septembre (RD1)

Morphologie urbaine

- Patrimoine à restaurer / valoriser
- Secteur de renouvellement urbain

Programmation

- Création d'un espace vert sur dalle
- Entrée du parc à valoriser avec d'éventuels équipements d'accueil
- Nouveau programme hospitalier
- Équipement d'intérêt collectif (comme par exemple centre technique, centre équestre, bassin de gestion des eaux pluviales,...)
- Halte fluviale
- Carrière équestre à supprimer
- Carrière équestre à préserver et requalifier

Enjeux et objectifs :

- Une île accessible à tous favorisant les mobilités douces
- Des équipements et espaces largement ouverts au public
- Un bâti qui s'intègre harmonieusement dans l'environnement
- Des commerces de proximité et des lieux de restauration localisés

1. Une île accessible à tous favorisant les mobilités douces

L'île Seguin sera largement accessible, tout en limitant strictement la circulation des véhicules automobiles. L'aménagement des espaces publics sera conçu de manière à privilégier l'accueil et la circulation des modes doux.

1.1 Une offre de transports en commun de qualité

La desserte du site est actuellement assurée par le métro L9, le tramway T2 (grâce à la passerelle qui relie l'île Seguin à Sèvres et Meudon) et le réseau de bus. Elle devrait s'enrichir, d'une part, d'un BHNS (Bus à Haut Niveau de Services), qui traversera les ponts Daydé et Seibert pour relier Meudon à Boulogne-Billancourt, et d'autre part, de la ligne 15 du métro Grand Paris Express.

Pour faciliter les liens avec les modes de transports en commun présents sur les rives de Sèvres, Meudon et Boulogne-Billancourt, cinq franchissements de la Seine seront, à terme, prévus : les ponts Daydé et Seibert reconfigurés, le Pont Renault, la passerelle de Sèvres et, enfin, la passerelle reliant la pointe aval au pôle multimodal du Pont de Sèvres.

Des moyens de transport en commun adaptés, destinés à faciliter les déplacements sur l'île, seront mis en place.

1.2 Un accès automobile strictement limité

L'accessibilité de l'île Seguin favorisera des modes de déplacement autres que l'automobile, dont l'accès sera limité et contrôlé.

Privilégiant l'accès piéton, l'île ne sera ouverte à la circulation motorisée que pour :

- les véhicules de secours et de lutte contre l'incendie ;
- les transports en commun ;
- les véhicules nécessaires à l'entretien et à la gestion des bâtiments, équipements et espaces libres de l'île (livraisons, maintenance et exploitation, évacuation des ordures et des déchets) ;
- les véhicules et deux-roues motorisés des visiteurs et des employés, dont la circulation en surface sera limitée à la distance strictement nécessaire pour rejoindre les stationnements en sous-sol et dont les accès devront être situés au plus près des différents ponts de l'île, pour libérer un maximum d'espaces publics dédiés aux modes doux.

1.3 Un stationnement contingenté

Le stationnement en surface des véhicules à moteur est interdit, à l'exception du stationnement temporaire, sur des aires dédiées, des véhicules autorisés à circuler au titre de l'entretien et de la gestion des bâtiments, équipements et espaces libres de l'île, tels que décrits au 1.2 ci-dessus. Le stationnement en sous-sol devra être limité et ne pas excéder, sur l'ensemble de l'île, 950 places pour les véhicules automobiles. Il devra comporter des aires en nombre suffisant pour deux-roues motorisés et vélos.

1.4 Le développement de la desserte fluviale

L'utilisation de la voie fluviale sera développée, tant pour les besoins des travaux d'aménagement de l'île que pour l'exploitation des activités qui y seront exercées et l'accès du public.

Les aménagements des berges de l'île seront réalisés à cet effet.

2. Des équipements et espaces largement ouverts au public

2.1 Des esplanades largement ouvertes

Deux esplanades, situées aux débouchés respectifs, d'une part, des ponts Daydé et Seibert en partie amont de l'île et, d'autre part, du pont Renault et de la passerelle sud, sur la partie aval, seront aménagées pour être largement ouvertes au public et desservir, en aval, la Seine musicale et, en amont, un pôle culturel, des bureaux et un hôtel. Elles permettront également la desserte des réseaux et galeries techniques situés sur l'île. Ces esplanades seront aménagées pour concilier les déplacements des piétons, qui seront privilégiés, et la circulation limitée et contrôlée des véhicules. Elles seront plantées d'arbres en tenant compte de l'ensemble de ces fonctionnalités.

2.2 Un déplacement sur l'île facilité

Les aménagements réalisés sur l'île devront permettre au public de s'y déplacer sans discontinuité de la pointe amont à la pointe aval et de la rive sud à la rive nord.

A cet effet :

- une première circulation publique à la cote moyenne de 29 m NGF environ (berge basse) sera aménagée sur le pourtour de l'île ;
- une deuxième circulation publique sera également aménagée au sud (côté Meudon) depuis les deux esplanades à la cote 37 m NGF environ pour descendre en pente douce (PMR) jusqu'à la cote 31,5 m NGF environ. Cette circulation sera distincte du jardin attenant, situé sur la rive sud ;
- une troisième circulation publique sera aménagée à la cote 37 m NGF environ, dont le tracé sera hors de l'emprise du jardin ;

Les aménagements correspondants seront conçus pour favoriser les déplacements du public, soit à pied, soit en transports en commun adaptés, soit les deux et permettre le développement d'usages mixtes de commerce, de détente et de loisir. Ces circulations seront plantées d'arbres en tenant compte de ces fonctionnalités.

Le passage d'une rive à l'autre de l'île devra pouvoir se faire, y compris pour les personnes à mobilité réduite, en cinq points :

- les deux esplanades précitées,
- une percée sur la pointe amont,
- deux percées sur la partie centrale dont la largeur ne pourra être inférieure à 20 mètres pour garantir la fluidité de la circulation piétonnière.

2.3 Un espace vert ouvert au public

Un jardin ouvert au public d'au moins 15 000 m², d'un seul tenant, situé dans sa partie centrale et en rive sud de l'île, sera créé. Son accès sera largement ouvert à ses extrémités (15 mètres minimum), à partir de chacune des deux esplanades, avec lesquelles elles formeront un ensemble continu. L'intégrité de ce parc ne pourra être compromise par des avancées du bâti susceptibles d'en réduire ses dimensions.

Ce jardin sera planté d'arbres de haute tige et végétalisé sur les deux tiers au minimum de sa superficie. Au moins 50 % de la surface du jardin présentera une épaisseur de terre végétale minimale de 2 m afin de permettre la plantation d'arbres de grand développement. Pour la surface restante, l'épaisseur de terre sera adaptée au type de végétation accueillie : épaisseur minimale de 1 m de terre pour les masses arbustives et de 50 cm de terre pour la végétation plus basse.

Le jardin bénéficiera d'un aménagement destiné à l'agrément du public et pourra être rejoint, en partie centrale de l'île, à partir de sa rive nord, par les deux percées déjà mentionnées.

3. Un bâti qui s'intègre harmonieusement dans l'environnement

L'île Seguin s'inscrit dans un environnement de qualité. Son urbanisation, réalisée en trois séquences distinctes (amont, centre et aval), séparées par les deux esplanades, devra être maîtrisée et conçue dans un souci de meilleure intégration possible dans cet environnement.

L'aménagement de l'île devra être réalisé dans le respect des objectifs suivants :

3.1 Surface des constructions

Afin de garantir une urbanisation maîtrisée, la surface totale de plancher susceptible d'être créée sur l'ensemble de l'île Seguin ne devra pas dépasser 230 000 m².

3.2 Hauteur des constructions

La hauteur des constructions, mesurée hors tout, ne pourra excéder la cote 74 m NGF.

Toutefois, en partie centrale de l'île, le bâti pourra atteindre, en un point unique, la hauteur hors tout de 96 m NGF, à la condition, cependant, que, par son implantation, ses dimensions et son aspect, la construction présente un impact visuel limité. Ce bâtiment devra être conçu selon un parti pris architectural permettant d'en limiter très sensiblement l'aspect massif et l'impact visuel à partir de chacune des berges de la Seine, en privilégiant notamment une implantation perpendiculaire à l'axe longitudinal de l'île. A cet effet, cet immeuble ne pourra avoir en aucun point, dans sa partie haute, au-dessus de la cote 74 m NGF, une largeur hors tout supérieure à 30 mètres.

3.3 Aspect des constructions

De façon générale, le bâti devra présenter des discontinuités et des différences de hauteurs dans le respect de l'article 10 du règlement, afin d'éviter la réalisation d'un front uniforme et massif, en particulier, le cas échéant, pour la partie basse de l'immeuble de grande hauteur.

Les deux percées prévues pour la traversée de l'île dans sa partie centrale seront aménagées pour permettre une vue dégagée sur toute la hauteur d'une rive à l'autre. Seuls des éléments de couverture, prévus dans un souci d'harmonie et de continuité architecturale, pourront être autorisés. Ils devront, dans ce cas, être conçus de telle sorte que, par leurs dimensions, leur aspect et leur positionnement, la gêne visuelle soit la plus réduite possible.

La cohérence des bâtis de chaque séquence de l'île devra être recherchée par des partis pris architecturaux, qui pourront être différents mais devront constituer un ensemble équilibré et harmonieux. Dans le respect de cet objectif, la partie centrale de l'île, compte tenu de l'importance des aménagements qu'elle est susceptible d'accueillir, devra faire place à une diversité des conceptions architecturales pour éviter qu'elle apparaisse comme un ensemble unique et massif.

3.4 Qualité des constructions

Les constructions devront être exemplaires en matière de développement durable et présenter, par le biais de certifications et de démarches HQE, un haut niveau de qualité environnementale et de qualité d'usages. Le choix des matériaux et des écritures architecturales devra se faire dans un objectif de très bonne intégration du bâti dans le site exceptionnel de l'île Seguin et de pérennité dans le temps.

4. Des commerces de proximité et des lieux de restauration localisés

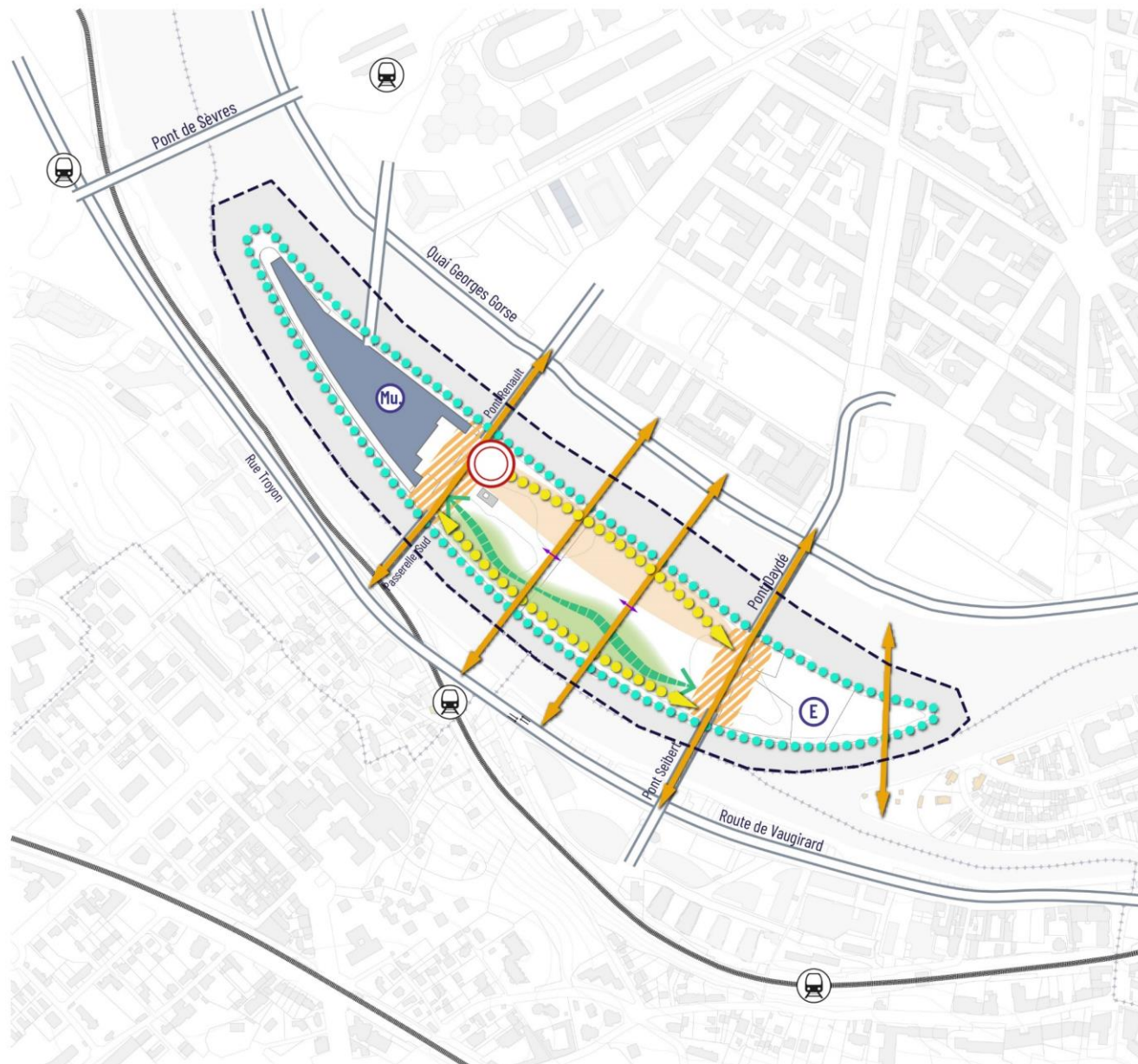
L'île pourra accueillir des activités commerciales et de restauration, destinées aux personnes travaillant sur l'île mais aussi au public attiré par les activités, notamment culturelles, proposées et le jardin. L'implantation des commerces de proximité et des restaurants ouverts au public devra être conçue de façon cohérente à l'échelle de l'île et avec l'objectif d'assurer l'animation des espaces publics ou privés ouverts au public. L'accès devra être prioritairement réalisé depuis le niveau de référence de l'île, soit à la cote 37 m NGF environ.

5. Usages réglementés

L'atterrissage et le décollage d'engins volants sont interdits sur l'ensemble de l'île, à l'exception de ceux nécessaires aux secours.

Les dispositifs de publicité, enseignes, pré-enseignes dont l'installation est régie par les dispositions du chapitre 1er du titre VIII du livre V du code de l'environnement doivent présenter des caractéristiques permettant de garantir le respect du site et de son environnement.

Île Seguin – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Limite communale

Espaces public et mobilité

- Voie publique reliant les esplanades au niveau + 31,50 mètres NGF environ
- Zone d'implantation d'une voie publique reliant les esplanades au niveau + 37 mètres NGF environ
- Circulation piétonne au niveau + 29 m NGF environ
- Percées visuelles et piétonnes
- Largeur minimale des percées visuelles et piétonnes de 20 mètres
- Esplanades piétonnes ouvertes sur le paysage
- Stations de métro/tramway

Paysage / Environnement

- Jardin ouvert au public d'un seul tenant de 15 000 m² minimum à créer
- Promenade piétonne traversant le jardin à constituer

Morphologie urbaine

- Zone d'implantation privilégiée pour l'IGH (maximum +96.00 mètres NGF)

Programmation

- Seine Musicale
- Equipement



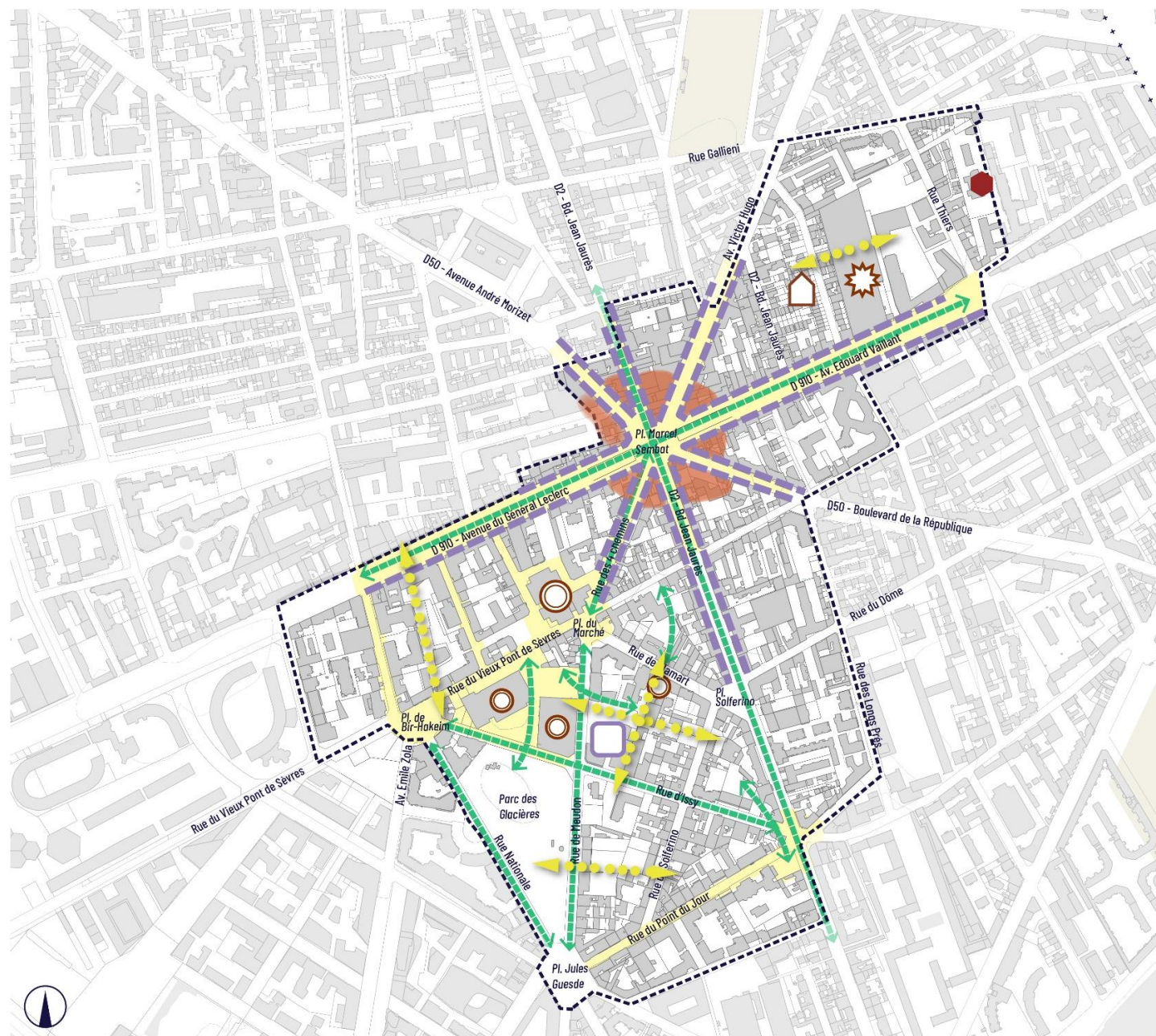
Centre-ville de Boulogne-Billancourt – Orientations écrites

Enjeux et objectifs :

- Renouveler et valoriser les tissus urbains du centre-ville
- Maintenir les dynamiques commerciales
- Apaiser les flux routiers
- Requalifier et valoriser les espaces publics
- Création de liens entre les différents quartiers

	<u><i>Secteur des Glacières</i></u>	<u><i>Secteur Thiers</i></u>
Espace public et mobilité	• Poursuivre la requalification des espaces publics majeurs et des principaux axes : rue du point du Jour, rue Molière, rue d'Issy, Place Bir-Hakeïm... • Prévoir la piétonnisation des rues commerçantes à proximité du marché et de la place Bir-Hakeïm	
	• Place Marcel Sembat et avenues adjacentes : Prévoir un traitement piétonnier et arboré des trottoirs et contre-allées. Aménager des aménagements type « by-pass » piétons au niveau des têtes d'ilots. • Développer des sentes piétonnes à travers les ilots existants.	
Paysage et environnement	• Préserver et compléter les alignements d'arbres existants. • Accompagner le réaménagement des espaces publics par un renforcement de leur caractère végétal. • Valoriser et végétaliser les cœurs d'ilots. • Les constructions et aménagements devront tenir compte du risque de remontée de nappe.	
Morphologie urbaine	• Favoriser les liens entre le tissu urbain existant et le nouveau quartier du Trapèze en cours d'achèvement. • Valoriser et restructurer les équipements publics existants et requalifier leurs abords en apportant une meilleure visibilité depuis l'espace public.	• Recomposer et valoriser le bâti des têtes d'ilots de la place Marcel Sembat. • Préserver et valoriser les caractéristiques et les ambiances urbaines du tissu pavillonnaire.
	• Valoriser et préserver les caractères urbains et architecturaux du bâti patrimonial. • Mener des opérations de renouvellement urbain améliorant l'image du quartier.	
Programmation	• Renforcer la continuité commerciale le long du boulevard Jean Jaurès et rechercher des synergies avec le marché couvert. • Ilot à recomposer.	• Préserver et valoriser les linéaires commerciaux des grands axes convergeant vers la Place Marcel Sembat. • Maintenir la mixité fonctionnelle du secteur et anticiper les besoins en commerces, services, équipements de proximité.
	Créer une offre de nouveaux logements.	

Centre-ville de Boulogne-Billancourt – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Morphologie urbaine



Préserver et valoriser le tissu pavillonnaire



Amélioration de la qualité architecturale et paysagère avec création d'un équipement



Secteur en renouvellement urbain



Rénovation et transformation d'équipement structurant



Recomposer et valoriser les têtes d'îlots

Programmation



Renforcer les linéaires commerçants



Ilot à recomposer

Espace public et mobilité

Requalifier les espaces publics en favorisant les modes actifs et la végétalisation



Développer et valoriser les sentes piétonnes à travers les ilots

Paysage et Environnement



Continuités paysagères et écologiques à renforcer

ZAC Seguin-Rives de Seine (ilot M2) – Orientations écrites

Enjeux et objectifs :

- Assurer une transition de qualité entre les macros-lots du Trapèze et les tissus faubouriens de Boulogne-Billancourt.
- Développer les liaisons douces
- Affirmer la présence de la nature en ville
- Développer la mixité fonctionnelle du site

Espace public et mobilité

- Affirmer la liaison douce Allée Nina Berberova

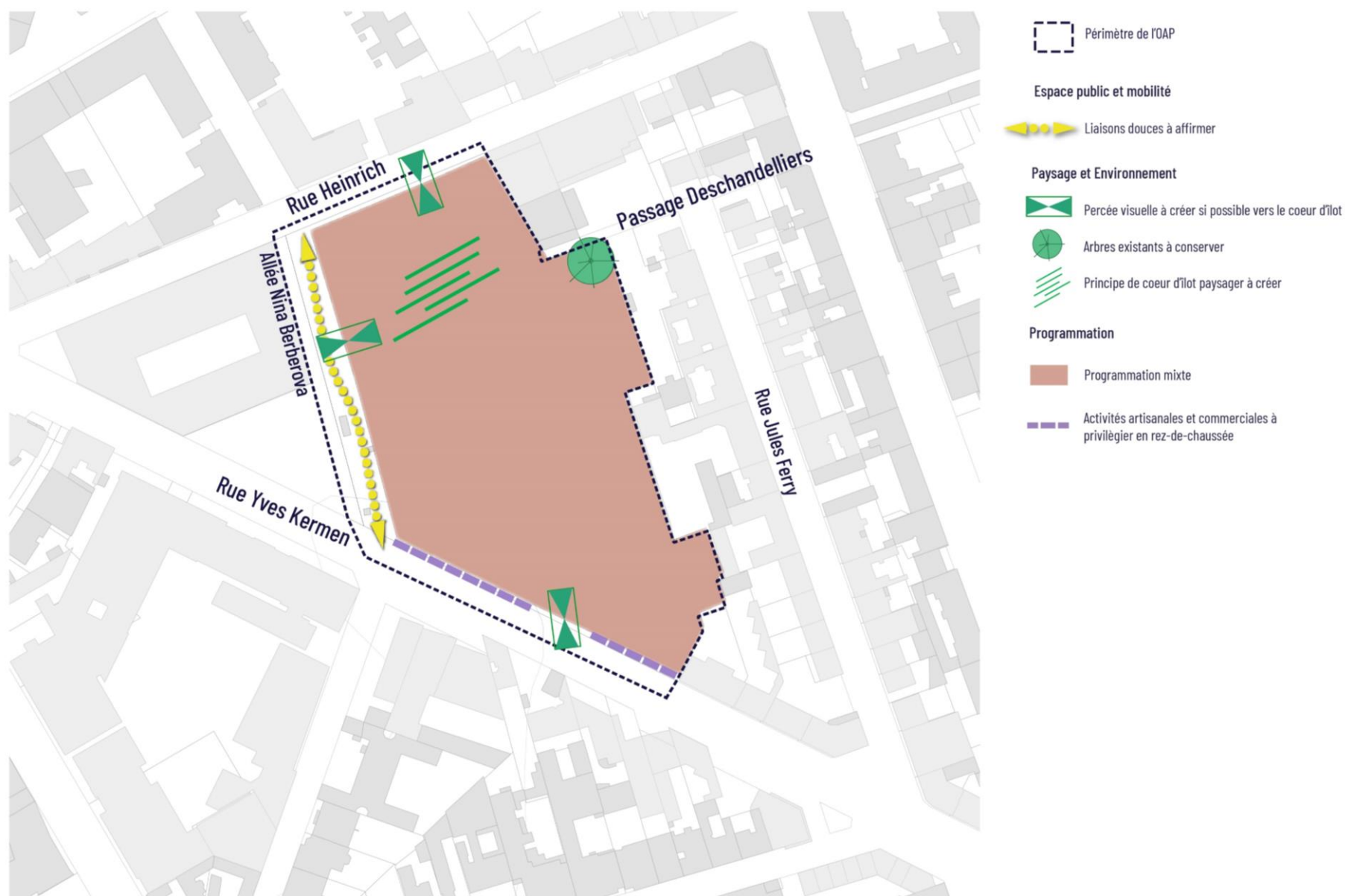
Paysage et environnement

- Affirmer la présence de la nature en ville avec la végétalisation des espaces publics et le principe d'un cœur d'îlot paysager.
- Favoriser la conservation des arbres existants sur les espaces publics et garantir la présence de la végétation.
- Les constructions et aménagements devront tenir compte du risque de remontée de nappe.
- Créer si possible des percées visuelles vers le cœur d'îlot.

Programmation

- Accueillir une programmation mixte en privilégiant les activités artisanales et/ou commerciales en rez-de-chaussée.

ZAC Seguin-Rives de Seine (ilot M2) – Orientations graphiques



OAP Sectorielles

—

Issy-les-Moulineaux

—

Enjeux et objectifs :

- Favoriser les porosités piétonnes et remailler le site
- Retrouver un rapport entre les rez-de-chaussée et les espaces ouverts
- Restructurer le bâti
- Maintenir une forme de mixité fonctionnelle

Espace public et mobilité

- Améliorer la qualité des cheminements modes actifs sur les axes structurants (rue du docteur Lombard, rue Jean-Pierre Timbaud, Cour Saint-Vincent...).
- Sous réserve de faisabilité technique : créer un mail piéton entre la rue Aristide Briand et le Parc de la Résistance.
- Renforcer le caractère structurant et fédérateur du Parc de la Résistance et de l'Allée Sainte-Lucie par une restructuration paysagère intégrant une présence plus forte du végétal, tout en assurant le maintien du marché forain.
- Améliorer le confort d'accès au Tramway T2 en facilitant et sécurisant la traversée de la Rue Aristide Briand pour les modes actifs.
- Apaiser la circulation autour de la Place de la Résistance.
- Prévoir des aménagements fonctionnels et mutualisés pour les livraisons, de façon à réduire leur impact en termes de nuisances.
- Renforcer les liaisons visuelles et fonctionnelles entre le cœur de quartiers et les rues voisines.
- Étudier la possibilité de créer un accès direct entre le Cour Saint-Vincent et l'allée Sainte-Lucie.

Paysage et environnement

- Préserver et compléter les principes d'alignements d'arbres ou de plantations denses le long des voies du quartier.
- Permettre l'implantation d'arbres de haute tige et d'une végétation multi-strate pour favoriser l'accueil de la biodiversité et le développement de la nature en ville.
- Augmenter la perméabilité des sols et favoriser une gestion alternative des eaux pluviales en cœur d'ilot et au niveau du Parc de la Résistance.

Morphologie urbaine

- Restructurer l'entrée du quartier depuis la Place de la Résistance par une intervention architecturale sur « l'immeuble pont ».
- Restructurer le bâti entre le 2 et le 6 rue du Docteur Lombard, en conservant le principe de front urbain.
- Restructurer l'immeuble de logement et l'EHPAD de l'Allée Sainte-Lucie par une opération de démolition/reconstruction.
- Valoriser l'église Sainte-Lucie et ses abords

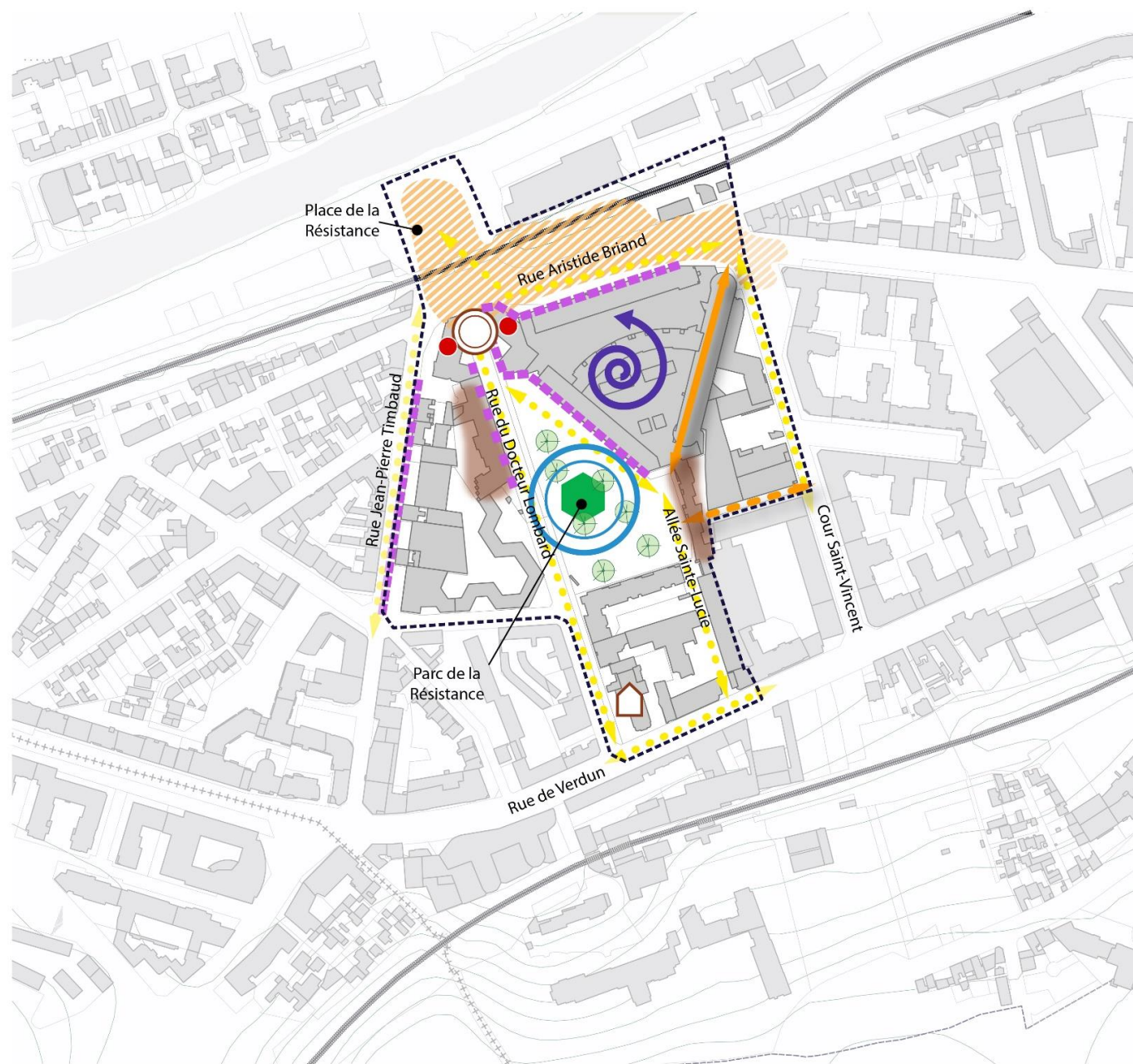
Programmation

- Maintenir la vocation de mixité fonctionnelle du quartier (logements, activités, équipements d'intérêt public, commerces espaces publics fédérateurs...).
- Renforcer et redynamiser la dimension commerciale par :
 - Le maintien d'une activité commerciale rayonnante.
 - La création ou la requalification de façades commerciales rue du Docteur Lombard, rue Aristide Briand et Allée Sainte-Lucie : cellules commerciales en pieds d'immeubles, avec façades sur rue.
 - L'implantation de commerces de proximité en pied d'immeuble.
 - Une diversification des activités commerciales.

Eco-construction/éco-aménagement

- Inciter au réemploi in-situ / ex-situ de matériaux et d'éléments issus de la déconstruction.
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables, notamment via des dispositifs en toiture.
- Prévoir des surfaces éco-aménagées et/ou de pleine-terre participant à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Rechercher une implantation qui optimise l'éclairage naturel et facilite la ventilation naturelle.
 - Minimiser les ombres portées sur les bâtiments et espaces publics.

Sainte-Lucie – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Espaces publics et mobilité

- Améliorer la qualité des cheminements modes actifs sur les axes structurants
- Créer une ouverture vers la rue Aristide Briand et le parc de la Résistance et l'allée Sainte-Lucie (sous réserve de faisabilité)
- Renforcer le caractère structurant et fédérateur du Parc de la Résistance et de l'Allée Sainte-Lucie
- Améliorer la qualité des espaces publics en les végétalisant et en apaisant la circulation
- Etudier la possibilité d'une liaison entre l'allée Sainte-Lucie et le cours Saint-Vincent

Morphologie urbaine

- Restructurer l'entrée du quartier depuis la Place de la Résistance par une intervention architecturale sur « l'immeuble pont »
- Point d'émergence des constructions - sur 50% maximum de la parcelle (localisation indicative)
- Secteur à requalifier (réhabilitation, démolition/reconstruction) avec une hauteur identique à l'existant
- Mettre en valeur l'église Sainte-Lucie

Programmation

- Restructuration / dynamisation des volumes de l'actuel centre commercial avec ouverture vers l'extérieur et possibles autres destinations
- Maintenir, requalifier, renforcer le tissu commercial, de service et d'équipement en RDC d'espace public

Secteur Hydroseine – Orientations écrites

Enjeux et objectifs :

- Introduire davantage de mixité fonctionnelle (services, équipements, bureaux, commerces, logements) et sociale (logements sociaux).
- Développer un circuit d'alimentation énergétique à l'hydrogène vert à l'échelle du secteur.
- Désimperméabilisation du secteur et création d'un espace vert de respiration.
- Développer des espaces publics animés via l'installation de commerces autour de l'axe de la RD50.
- Réduire la vulnérabilité du site à l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Espace public et mobilité

- Développer des espaces publics aux vocations diversifiées avec des dimensionnements hiérarchisés participant à la future animation du quartier.
- Améliorer la qualité des cheminements modes actifs sur les axes structurants, notamment la rue Rouget de Lisle.
- Créer de nouveaux cheminements/mails modes actifs ouverts au public au sein des futurs îlots.
- Prendre en compte la présence d'une installation du SEDIF (forage de l'Albien) au 43 rue Camille Desmoulins.

Paysage et environnement

- Créer un espace vert de respiration central et ouvert au public.
- Concevoir des cœurs d'îlots paysagers avec des surfaces de pleine terre et un principe de végétalisation multi-strates.
- Accompagner les cheminements modes actifs par un traitement paysager spécifique.
- Préserver et compléter les principes d'alignements d'arbres ou de plantations denses le long des voies du quartier et développer une continuité d'espaces ouverts désimperméabilisés.
- Traiter les eaux pluviales en surface via des aménagements paysagers.
- Préserver la percée visuelle existante derrière les maisons de la rue de Jules Ferry depuis l'avenue Rouget de Lisle.
- Les constructions et aménagements devront tenir compte du risque de remontée de nappe.

Morphologie urbaine

- Implanter un « immeuble signal » avec façade au Nord, à l'angle des rues Camille Desmoulins et Rouget de Lisle, de façon à créer un dialogue architectural avec les émergences du secteur du « Pont d'Issy ».
- Reconfigurer le tissu urbain par des opérations de démolition/reconstruction ou de restructuration du bâti in situ.
- Préserver la morphologie urbaine de faubourg de la rue Jules Ferry.
- Introduire un épannelage dégressif et observer une marge de recul par rapport au tissu faubourien de la rue Jules Ferry, afin d'assurer une transition urbaine cohérente.

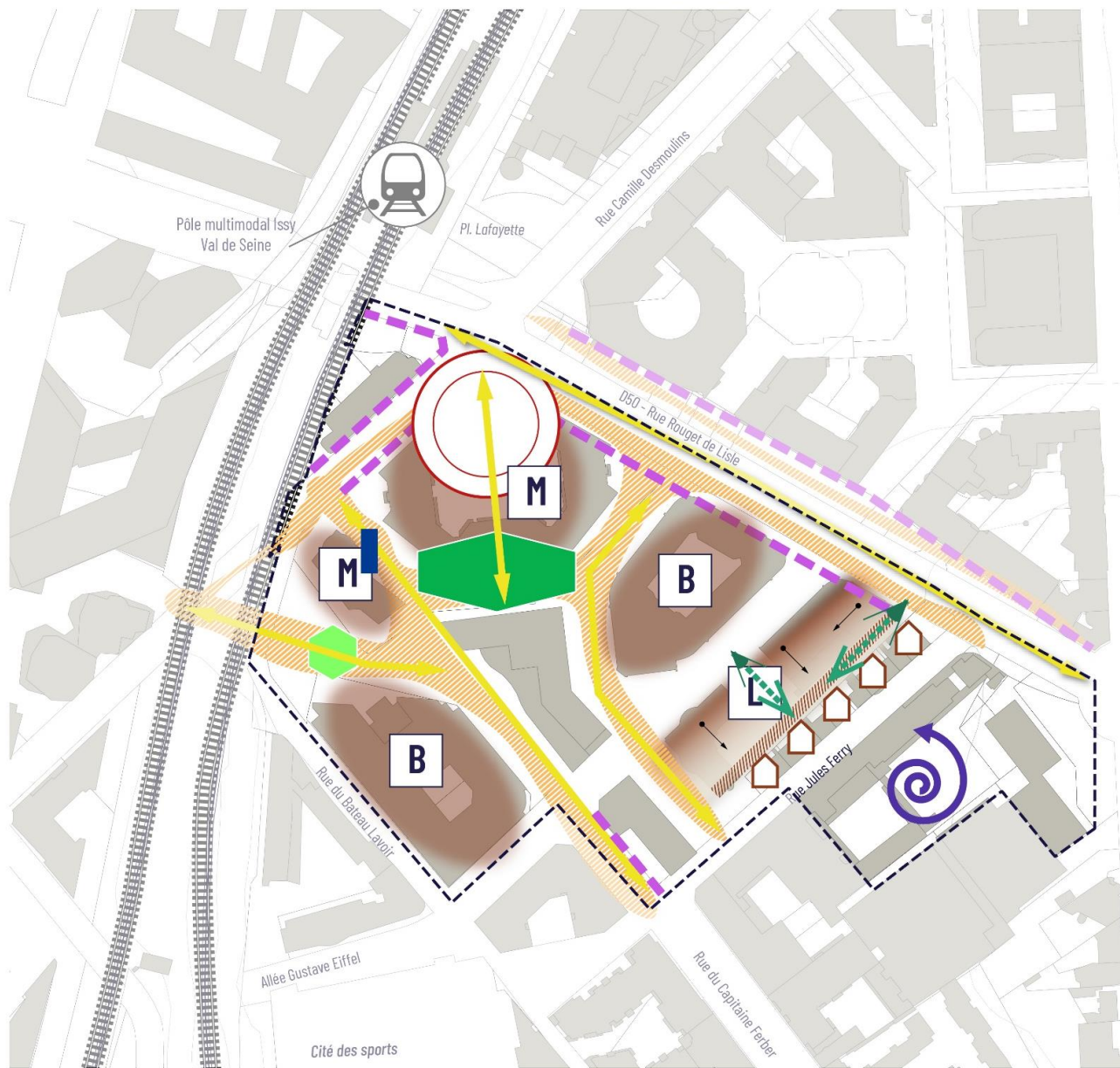
Programmation

- Affirmer la vocation de mixité fonctionnelle du quartier, en accueillant notamment des logements, des équipements, des commerces en rez-de-chaussée, des bureaux et des espaces publics fédérateurs. Notamment :
 - Assurer la mixité par la production de logements sociaux.
 - Développer une offre de rez-de-chaussée actifs, notamment de part et d'autre de la rue Rouget de Lisle.
 - Permettre une éventuelle évolution du groupe scolaire Jules Ferry.

Éco-construction

- Inciter au réemploi in-situ / ex-situ de matériaux et d'éléments issus de la déconstruction.
- Diversifier l'alimentation énergétique, pour favoriser un « mix », incluant de l'hydrogène vert.
- Fonctionnaliser les toitures des constructions en répondant à des enjeux d'usages et/ou de production d'énergie et/ou de renforcement de la biodiversité.
- Avoir recours aux matériaux de réemploi et/ou biosourcés pour l'aménagement des espaces publics.
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Rechercher une implantation qui optimise l'éclairage naturel et facilite la ventilation naturelle.
 - Minimiser les ombres portées sur les bâtiments et espaces publics.

Secteur Hydroseine – Orientations graphiques



 Périmètre de l'OAP

Espaces publics et mobilité

Améliorer la qualité des cheminements modes actifs sur les axes structurants

 Améliorer la qualité des espaces publics en les végétalisant et en apaisant la circulation (localisation indicative)

Installation du SEDIF existante : Forage de l'Albien

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques

 Créer un espace vert de pleine terre et arboré de respiration central et ouvert au public (localisation indicative)

 Végétaliser l'espace public (localisation indicative)

 Maintenir la percée visuelle existante

Morphologie urbaine

 Tissu urbain à reconfigurer

Haut Bas
 Epannelage dégressif vers la rue Jules Ferry

Recul vis-à-vis du tissu faubourien

 Emergence de l'immeuble signal (localisation indicative)

 Préserver la morphologie urbaine de faubourg de la rue Jules Ferry

Programmation

- ■ ■ Développer une offre de rez-de-chaussée actifs

 Permettre l'éventuelle réhabilitation du groupe scolaire

L Dominante logements

B Dominante bureaux

M Programmation mixte

Enjeux et objectifs :

- Accompagner la réalisation d'un pôle multimodal d'échanges avec le Grand Paris Express et favoriser le lien vers les 2 stations de Tramway et le RER C.
- Créer des liaisons douces.
- Encourager les déplacements cyclables.
- Renouveler et densifier le tissu urbain.
- Créer une vraie centralité autour de la place Léon Blum.
- Renforcer la mixité fonctionnelle et sociale.
- Requalifier les espaces publics.
- Redynamiser l'offre commerciale.
- Renforcer l'offre d'équipements publics.

Espace public et mobilité

- Accueillir la future gare Issy de la ligne 15 du GPE.
- Réaliser un pôle multimodal d'échanges, assurant l'interconnexion du RER C, de la ligne 15 du GPE, de la ligne 12 du métro, du réseau de bus.
- Renforcer les liens entre le pôle Gare Issy et les deux stations de la ligne 2 du Tramway (Jacques-Henri Lartigue et Les Moulineaux) à travers la création de liaisons douces au cœur de l'îlot Aristide Briand.
- Créer des liaisons douces dans le cadre de la requalification de l'avenue Victor Cresson et de l'avenue de Verdun en direction du centre-ville historique.
- Connecter le quartier haut et le quartier bas d'Issy en développant des liaisons douces adaptées à la topographie contraignante pour les déplacements piétons et cyclables du coteau, en lien avec les escaliers mécaniques du parc Rodin.
- Renforcer le développement de pistes cyclables.

Paysage et environnement

- Conserver les principes d'alignements d'arbres ou de plantations denses le long des voies du quartier.
- Préserver et renforcer la continuité paysagère du talus ferroviaire en lien avec les espaces boisés des coteaux.
- Assurer la qualité paysagère aux abords des infrastructures de transports, notamment sur la frange sud de l'îlot Verdun, par la préservation de l'espace-tampon paysager situé le long de la voie ferrée du RER C.
- Développer un mail paysager au cœur de l'îlot Aristide Briand, support de mobilités actives.
- Prendre en compte le risque de mouvement de terrain lié à la présence d'anciennes carrières.
- Prévoir une diversification des strates végétales et favoriser la continuité des espaces de pleine terre.
- S'appuyer sur le réseau d'eaux grises.
- Prendre en compte le risque de remontée de nappe pour les constructions et aménagements.

ZAC Léon Blum – Orientations écrites

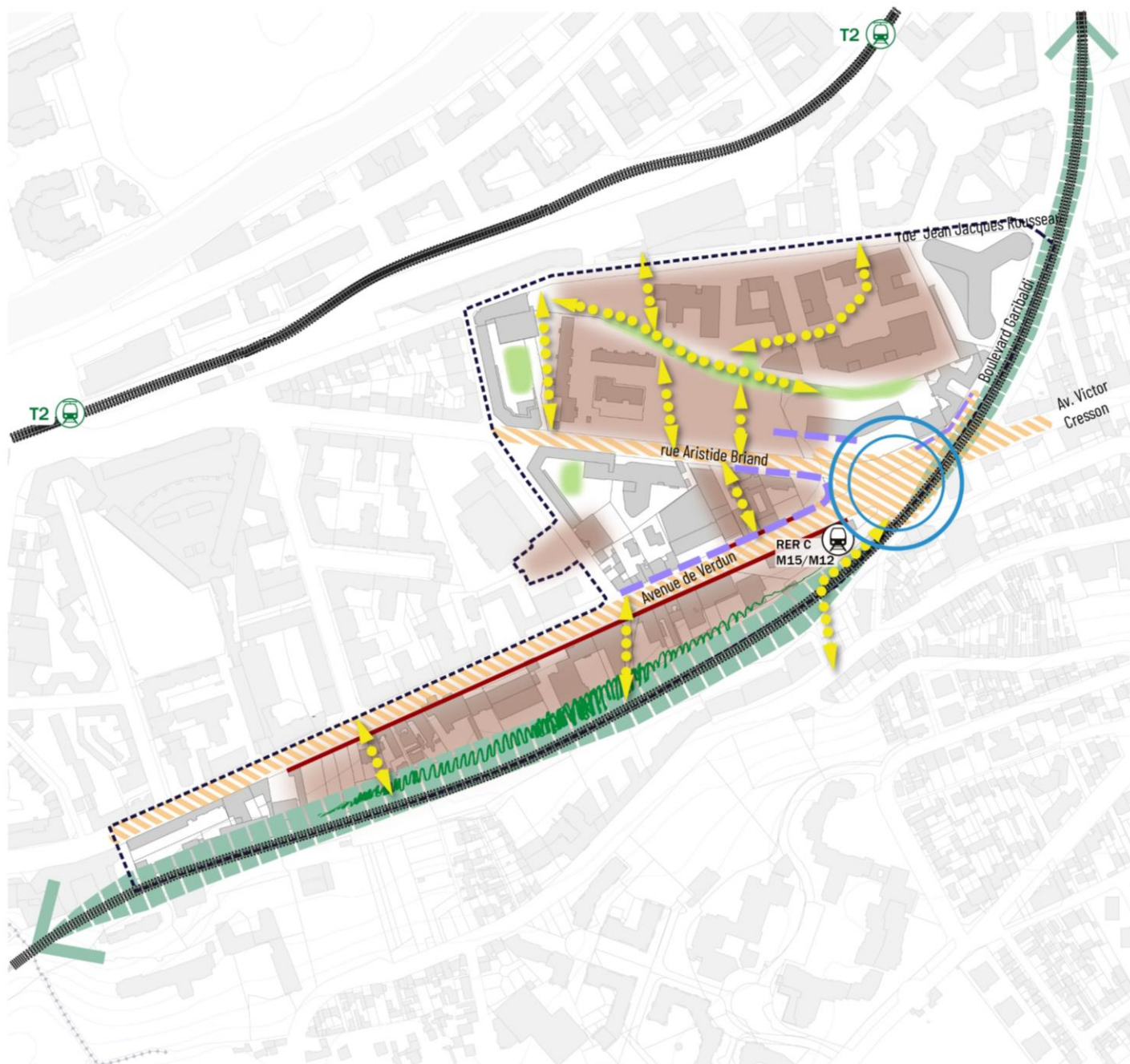
Programmation

- Renouveler et densifier le tissu urbain avec :
 - La création de plus de 1 500 nouveaux logements, dont environ 35% de logements sociaux.
 - L'implantation de commerces, concentrés autour de la place Léon Blum et le long de l'avenue de Verdun et maîtrisés en priorité par l'aménageur.
- Faire de ce quartier un exemple en termes de mixité fonctionnelle et sociale :
 - Tendre vers un rééquilibrage entre les logements sociaux et les logements libres.
 - Tendre vers un équilibre entre création de bureaux et de logements.
- Redynamiser l'offre commerciale.
- Insuffler une nouvelle image au quartier en requalifiant les espaces publics et le tissu urbain.
- Créer une vraie centralité autour de la place Léon Blum, grâce à l'accueil d'une diversité de fonctions, vecteur d'animation, et la création d'un espace public fédérateur.
- Adapter les équipements publics existants et/ou créer de nouveaux équipements en fonction des besoins de la population.
- Privilégier une implantation en dehors des zones de nuisances sonores pour les programmes accueillant du public sensible.

Eco-construction

- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Rechercher une implantation qui optimise l'éclairage naturel et facilite la ventilation naturelle.
 - Minimiser les ombres portées sur les bâtiments et espaces publics.
- Concevoir des programmes raccordables au réseau de chaleur et frigorifique en eaux grises

ZAC Léon Blum – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Espaces public et mobilité

- Cheminement modes actifs
- Requalifier les espaces publics
- Pôle d'échange multimodale à accompagner

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques

- Espaces végétalisés à créer/conforter
- Continuités paysagères et/ou écologiques
- Zones tampon de transition paysagère

Morphologie urbaine

- Tissu urbain à renouveler
- Principe de front bâti (à créer/ou à préserver)

Programmation

- Linéaires de RDC actifs
- Centralité fonctionnelle

OAP Sectorielles

—

Meudon

—

Enjeux et objectifs :

- Valoriser le caractère patrimonial du site en préservant son identité.
- Reconquérir une friche urbaine.
- Préserver les vues panoramiques depuis le belvédère vers la vallée de la Seine et Paris.
- Améliorer l'accessibilité du site en lien avec les tissus urbains environnants.
- Renforcer la trame paysagère et écologique du site.

Espace public et mobilité

- Valoriser et développer le réseau de cheminements et sentes existants.
- Intégrer des porosités avec l'espace de nature et le musée Rodin.
- Privilégier des espaces publics en bas du site, en synergie avec les arches et l'entrée des carrières ou en lien avec le Musée Rodin sur la partie haute, afin de s'adapter à l'échelle du site et de ses contraintes.

Paysage et environnement

- Préserver les vues lointaines sur le grand paysage de la vallée de la Seine.
- Contribuer à la valorisation patrimoniale du site par le traitement paysager et la place du végétal.
- Renforcer la biodiversité, renaturer et améliorer la qualité du végétal.
- Limiter l'impact sur l'artificialisation des sols avec des aménagements paysagers qualitatifs.
- Valoriser les arches SNCF.

Programmation

- Créer un espace de nature dans le prolongement du parc Rodin existant et s'étendant, à minima sur le périmètre de classement des carrières Arnaudet.
- Prendre en compte les contraintes géologiques du site pour des futures constructions, notamment les marges de l'implantation en recul par rapport aux carrières et aux talus.
- Sur les secteurs de renouvellement urbain : proposer une programmation centrée notamment sur le logement.
- Permettre la mise en valeur patrimoniale de la Goulette aux Moines et du patrimoine industriel du site (cheminée, puits...)

L'EPFIF intervient pour le compte de la collectivité dans le cadre d'une convention cadre.

Colline Rodin – Orientations écrites

Morphologie urbaine

- Proposer une morphologie adaptée aux contraintes du site, notamment à la présence des carrières et à la pollution des sols (comblements éventuels, renforcement des fondations, confortement du talus, gestion des terrassements etc.).
- Inscrire les constructions de la plateforme haute en harmonie avec le musée Rodin et le tissu pavillonnaire environnant.
- Porter une attention particulière à l'insertion architecturale en lien avec l'identité et l'histoire de la colline Rodin, au travers d'une écriture architecturale sobre avec des matériaux de façade pérennes et qualitatifs.

Eco-construction

- S'inscrire dans une démarche cohérente et ambitieuse en termes de performance énergétique et environnementale des constructions :
 - Rechercher un niveau de performance supérieur à la RE 2020 ;
 - Recourir de manière préférentielle à des matériaux bio-sourcés ;
 - Gérer les déchets de chantier, valoriser et réemployer les matériaux ;
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique.
- Privilégier les toitures végétalisées pour améliorer l'insertion paysagère, limiter l'infiltration des eaux, ...etc.
- Viser un niveau ambitieux de production d'énergies renouvelables sur le site.

Colline Rodin – Orientations graphiques



Enjeux et objectifs :

- Poursuivre les projets de renouvellement urbain
- Améliorer l'appropriation des espaces publics et la mise en valeur des entrées de ville
- Faciliter les déplacements piétons et cyclables
- Favoriser l'animation du quartier par le développement d'activités économiques et commerciales
- Mettre en valeur le patrimoine bâti
- Renforcer la trame verte et les continuités écologiques.
- Faciliter les liens entre le tissu urbain et les berges

Espace public et mobilité

- Poursuivre les projets d'amélioration des espaces publics et leur appropriation par les habitants et les salariés du quartier, notamment par la création d'une nouvelle place bordée de commerces.
- Poursuivre l'amélioration des déplacements en modes actifs au sein du quartier et vers l'autre rive de la Seine.
- Accompagner le déploiement de nouvelles dessertes en transport collectif, principalement le prolongement de la ligne 12 de métro.

Paysage et environnement

- Mettre en valeur le paysage et préserver les percées visuelles entre les coteaux et la Seine.
- Permettre le développement de la trame verte et des continuités écologiques par la mise en valeur des parcs des coteaux, les aménagements des berges de Seine et la valorisation des espaces verts diffus.
- Prendre en compte le risque de remontée de nappe pour les constructions et aménagements.

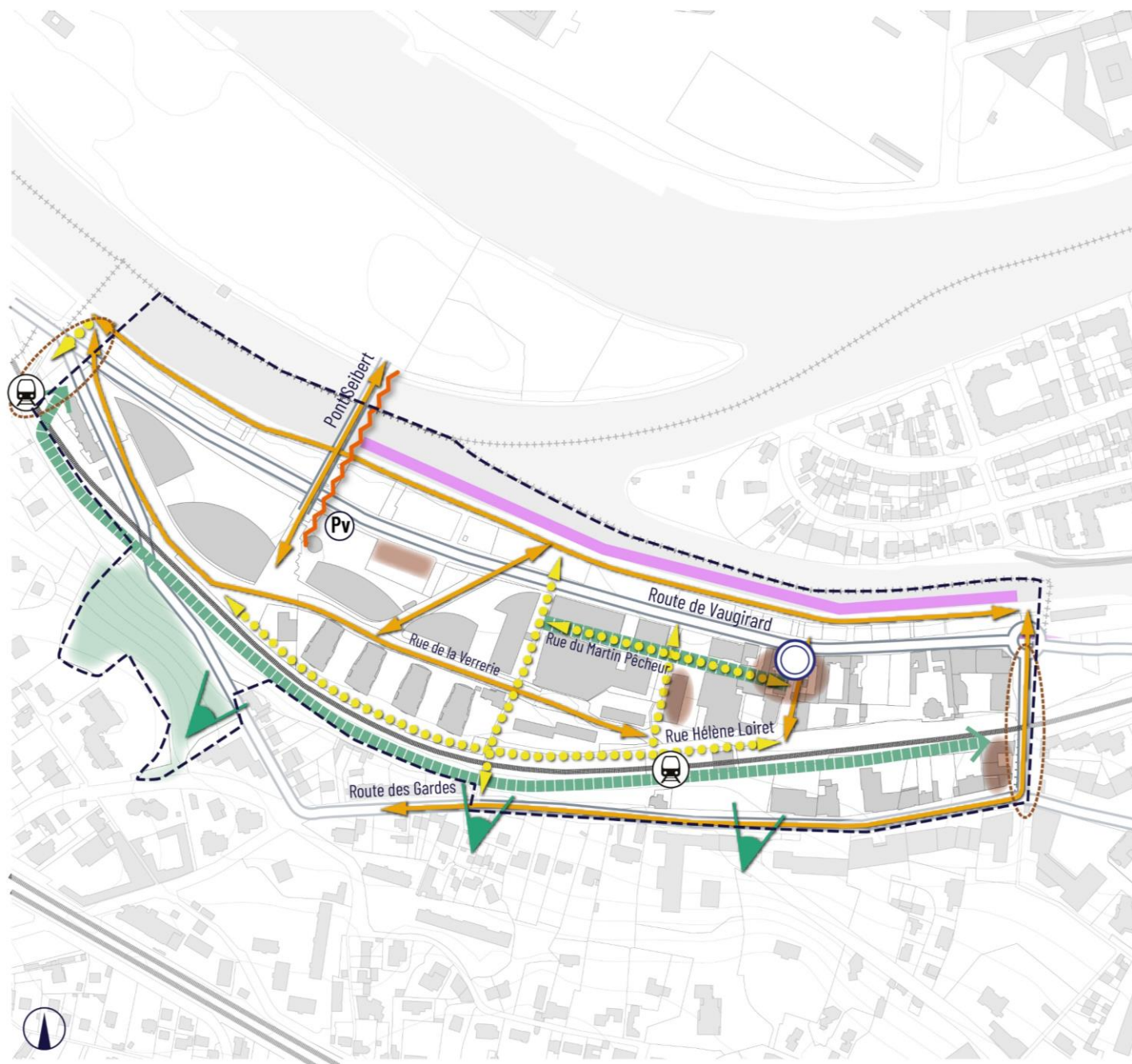
Morphologie urbaine

- Aménager les entrées de ville par la valorisation des espaces publics et du patrimoine bâti.

Programmation

- Favoriser le développement économique, en valorisant la mixité fonctionnelle au sein du quartier.
- Accompagner la mutation des tissus de logements anciens vers de nouveaux programmes de logements diversifiés.

Meudon sur Seine – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Espace public et mobilité

Cheminements piétons à développer/conforter

Cheminements modes actifs à développer/conforter

Accompagner le déploiement des nouvelles dessertes en transports en commun

Passage de la ligne 42



Pôle d'échange multimodal entre le T2, la ligne 42 et le futur prolongement de la ligne 12 du métro

Paysage et Environnement

Développer la trame verte et bleue

Percées visuelles à créer/conforter

Créer un nouvel espace vert

Morphologie urbaine

Secteurs de projet ou tissu urbain à renouveler

Reconfiguration des entrées de ville

Programmation

Lieux d'animation sur Péniche à créer



Créer une place publique bordée de commerces



Parking sécurisé vélo

Enjeux et objectifs :

- Valoriser l'entrée de ville
- Repenser une partie des espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie
- Conforter le centre commercial Joli Mai comme un espace de centralité pour le quartier
- Améliorer les liaisons entre la Pointe de Trivaux et Joli-Mai
- Résorber les problématiques de parking
- Accompagner les projets permettant la désimperméabilisation des sols.

Espace public et mobilité

- Mettre en valeur l'entrée de ville et les places afin d'améliorer les espaces publics.
- Intégrer de nouvelles liaisons mobilités actives entre les différentes composantes du quartier, en prévoyant notamment des aménagements facilitant le déplacement des cyclistes et des piétons.
- Reconfigurer les espaces afin de mettre en valeur le centre commercial Joli-Mai comme un espace de centralité.
- Repenser la place de la voiture dans le quartier.
- Gérer les problématiques de stationnement, pour les véhicules particuliers mais également pour les livraisons.

Paysage et environnement

- Accompagner les projets de désimperméabilisation des sols sur les espaces publics ou privés.
- Développer la trame verte par de nouvelles actions de végétalisation.
- Valoriser la trame verte et les continuités paysagères comme support pour les nouvelles liaisons entre les composantes du quartier.

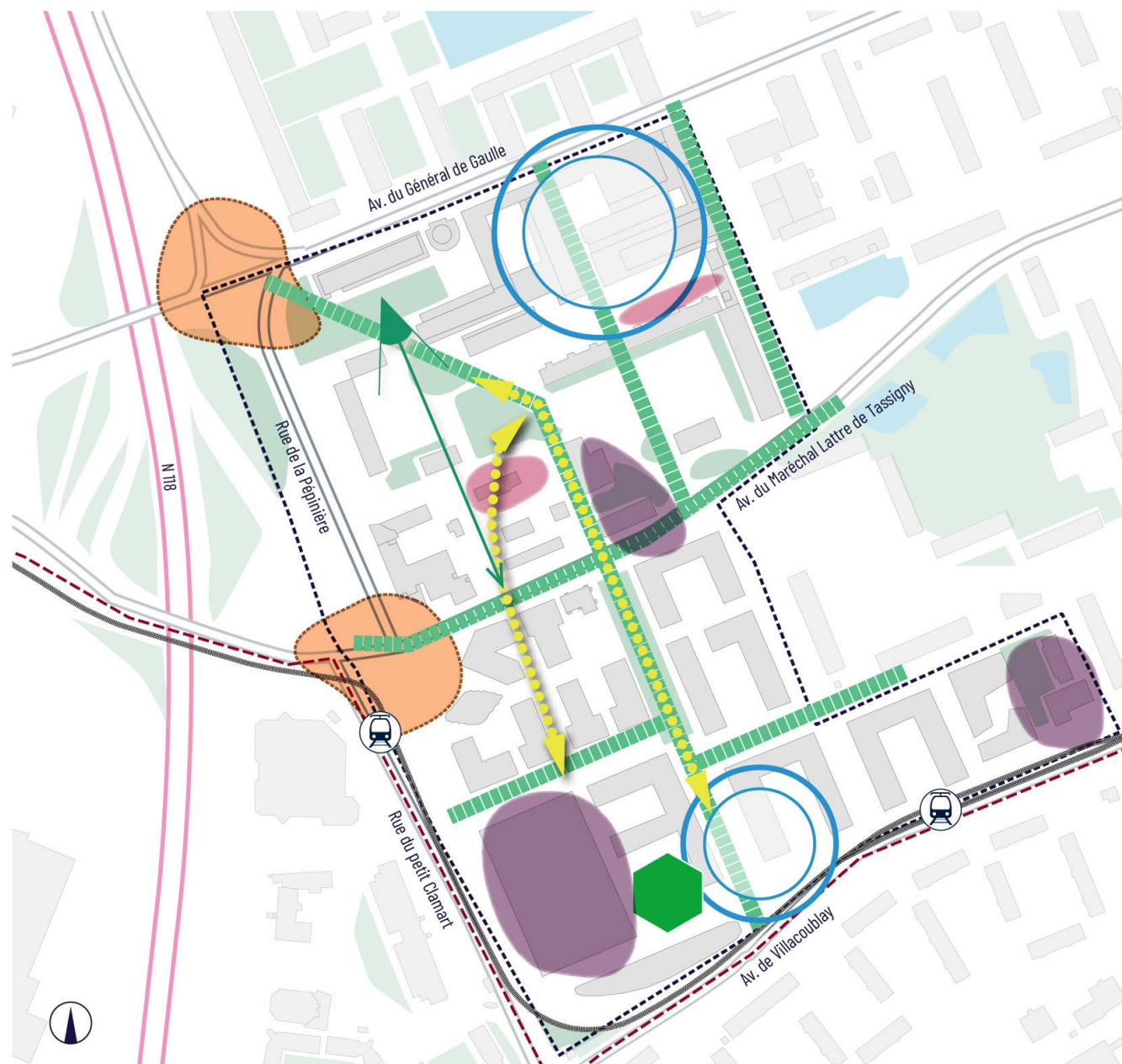
Morphologie urbaine

- Repenser les porosités et les espaces de transition entre les différentes composantes du quartier.

Programmation

- Accompagner les projets de requalification urbaine qui valorisent la mixité fonctionnelle.
- Valoriser les rez-de-chaussée actifs pour des activités commerciales, artisanales ou de services.

Pointe de Trivaux / Joli Mai – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Limite communale

Espace public et mobilité

Principes de porosités piétonnes et cyclables à créer

Favoriser l'intermodalité avec les stations de tramway

Paysage et Environnement

Principes de trame verte à conforter / développer

Percée visuelle à créer

Place publique à désimperméabiliser

Morphologie urbaine

Valoriser l'entrée de Ville

Programmation

Valoriser la polarité commerciale

Renforcer l'offre de stationnement automobile

Polarité d'équipements

OAP Sectorielles

—

Sèvres

—

Enjeux et objectifs :

- Développer une nouvelle forme de mixité fonctionnelle en renforçant la fonction résidentielle
- Améliorer les conditions d'accès et renforcer les liens avec les quartiers/secteurs voisins : parc du Brimborion, Cité de la Céramique, Berges de Seine...
- Renforcer de la qualité des espaces publics et les conditions de circulation pour les modes actifs
- Renforcer la végétalisation et travailler à l'embellissement général du quartier
- Limiter l'exposition aux nuisances de la RN118

Espace public et mobilité

- Renforcer le rôle structurant de la Place de la cristallerie, dite « Place de Marivel », par un aménagement d'espace public qualitatif et en encourageant la végétalisation de l'espace.
- Apaiser davantage la circulation automobile par un traitement de l'espace public facilitant les circulations piétonnes et cyclistes.
- Accompagner le réaménagement de la RD910, notamment en améliorant le confort des traversées piétonnes depuis et vers le JAD et la Cité de la Céramique.
- Améliorer la visibilité des entrées par un traitement de l'espace public.
- Prévoir des aménagements fonctionnels pour les livraisons.
- Renforcer les transversalités nord-sud entre la Grande Rue et le Parc de Brimborion par la trame des plantations et des parcours plus lisibles.
- Réaménager l'échangeur de la Manufacture en renforçant l'intermodalité, en désimperméabilisant et végétalisant ses sols, en mettant en valeur le musée national de céramique

Programmation

- Affirmer la vocation de mixité fonctionnelle du quartier, en accueillant notamment des activités économiques tertiaires, des logements, des équipements d'intérêt public et des espaces publics fédérateurs.
- Encourager les programmes de transformations des bureaux de la Cristallerie en logements.
- Prendre en compte les nuisances sonores dans le choix d'implantation/orientation des futurs logements.
- La ville sera attentive à tout programme à vocation culturelle ou artistique et à la valorisation des liaisons douces.

Morphologie urbaine

- Veiller à l'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions par des choix d'implantation et de matériaux valorisant le cadre patrimonial du secteur.

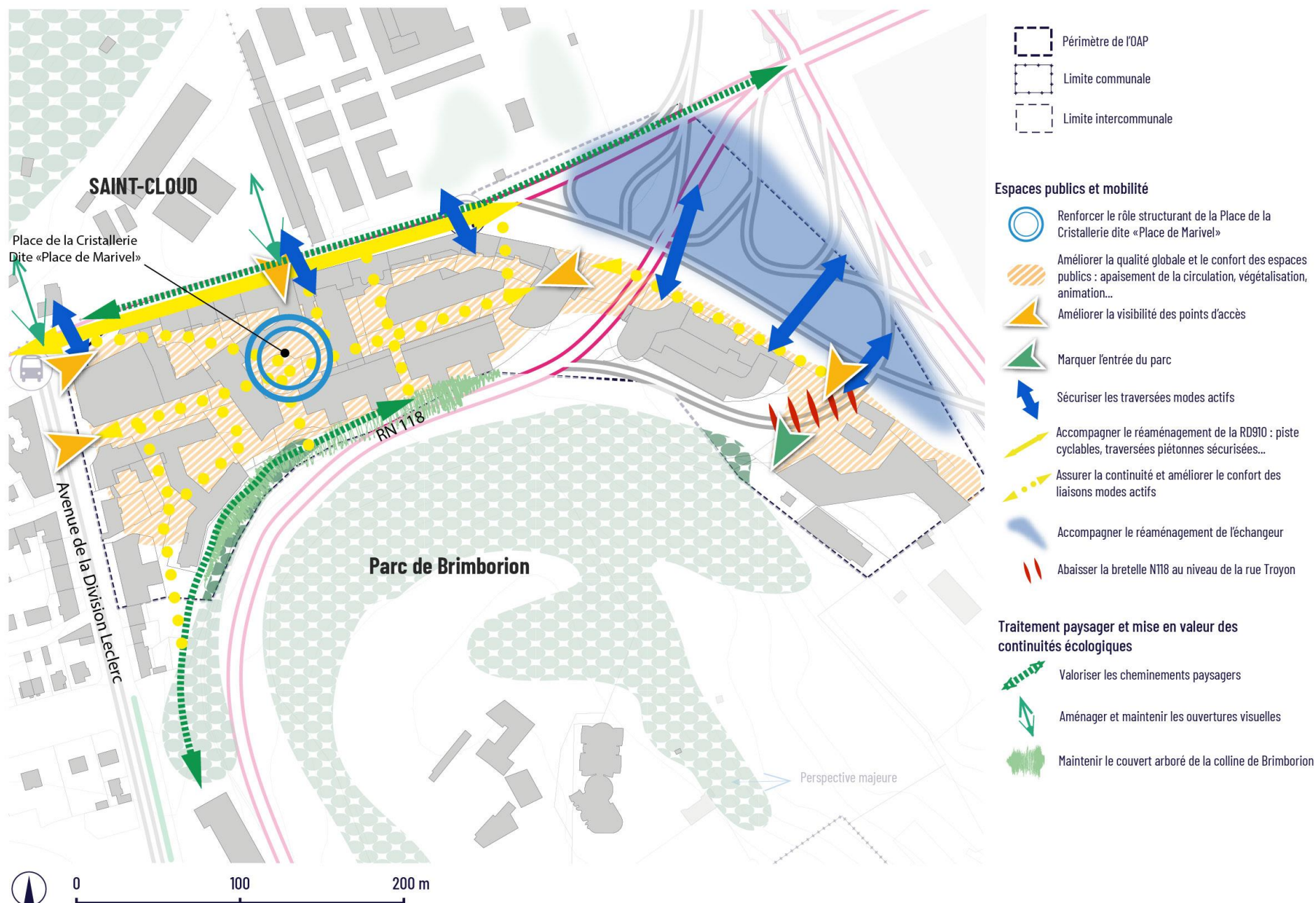
Paysage et environnement

- Mettre en valeur les ouvertures visuelles existantes depuis et vers l'extérieur du quartier, voire en créer de nouvelles notamment vers la colline de Brimborion.
- Maintenir le couvert arboré sur la colline du Brimborion. Le parc, offrant un cheminement à travers un coteau boisé ponctué par des terrasses et belvédères ménageant des vues remarquables vers l'agglomération parisienne, nécessite un embellissement, une valorisation et une liaison par des accès moins intimistes.
- Encourager la présence du végétal dans l'ensemble des espaces publics et particulièrement sur l'Avenue de la Cristallerie sous réserve de compatibilité avec les parkings enterrés.
- Les constructions et aménagements devront tenir compte du risque de remontée de nappe.

Écoconstruction et éco-aménagement

- Inciter au réemploi in-situ / ex-situ de matériaux et d'éléments issus de la déconstruction.
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables, notamment via des dispositifs en toiture.
- Prévoir des surfaces éco-aménagées et/ou de pleine-terre participant à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Rechercher une implantation qui optimise l'éclairage naturel et facilite la ventilation naturelle.
 - Minimiser les ombres portées sur les bâtiments et espaces publics.

Cristallerie – Orientations graphiques



Centre-ville de Sèvres – Orientations écrites

Enjeux et objectifs :

- Améliorer la qualité des espaces publics et le paysage urbain du secteur
- Améliorer l'attractivité du marché
- Renforcer la perméabilité piétonne du Cœur de Ville
- Faciliter les circulations cyclistes
- Valoriser les abords de l'église Saint Romain
- Préserver et mieux signaler les escaliers et venelles menant aux coteaux
- Renforcer la couverture végétale du secteur
- Valoriser et créer des percées visuelles

Espace public et mobilité

- Requalifier la RD910, la Grande Rue et l'avenue de l'Europe :
 - Apaiser la circulation, tout en s'assurant de la fluidité de la circulation automobile.
 - Encourager les mobilités actives (pistes ou bandes cyclables, cheminements piétons...).
 - Prévoir des aménagements fonctionnels pour les livraisons.
- Particulièrement sur la RD910 tendre vers un boulevard urbain (pistes cyclables, plantations, traversées piétonnes spécifiques...)
- Réaménager les espaces publics ou ouverts au public attenants pour les rendre plus attractifs et plus conviviaux :
 - Gérer les connexions pieds d'immeubles / espace public en travaillant sur les espaces délaissés et les zones d'angles morts
 - Aménager et mettre en valeur les abords du monument historique
 - Créer une nouvelle place centrale bordée notamment de nouveaux commerces
 - Créer une nouvelle halle de marché visible et accessible accompagnée de nouveaux commerces, activités de services et/ou équipements d'intérêt collectif et services publics
- Supprimer le Pont du 8 mai 1945 en lien avec le déplacement du marché au sein d'un nouvel équipement d'intérêt collectif.
- Créer une voie supplémentaire sur la Grande Rue entre le rond-point et le pont du 8 mai 1945 supprimé.
- Faciliter l'accessibilité au centre-ville.
- Créer des ouvertures entre l'avenue de l'Europe et la Grande Rue.
- Clarifier les cheminements piétons et les circulations cyclistes.
- Permettre le déplacement et la réduction de la rampe d'accès au parking St-Romain.
- Renforcer les liens fonctionnels entre les 2 coteaux.

Centre-ville de Sèvres – Orientations écrites

Paysage et environnement

- Prendre en compte les arbres de hautes tiges existants dans l'implantation des futures constructions; préserver et compléter les alignements d'arbres existants.
- Accompagner le réaménagement des espaces publics par un renforcement de leur caractère végétal.
- Ménager des percées visuelles depuis la Grande rue et l'Avenue de l'Europe vers l'îlot central, dont certaines traversantes.
- Préserver le caractère végétal des cœurs d'îlots proches du centre-ville et renforcer leur fonctionnalité écologique, en lien avec le cœur d'îlot voisin.

Morphologie urbaine

- Veiller à l'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions par des choix d'implantation et de matériaux valorisant le cadre patrimonial du secteur.
- Préserver et valoriser les façades faubouriennes ainsi que leurs abords.
- Restructurer l'îlot central par des actions d'aménagements spécifiques
 - Secteur 1 : Marquer le croisement entre la Grande Rue et l'avenue de l'Europe par un bâtiment accueillant une nouvelle halle de marché et de nouveaux commerces, activités de services et/ou équipements d'intérêt collectif et services publics.
 - Secteur 2 : Démolir le bâtiment accueillant le marché actuel, y créer une place, y construire de nouveaux commerces, activités de services et/ou équipements d'intérêt collectif et services publics et aménager de nouveaux espaces.
 - Secteur 3 : Réhabiliter le bâtiment du centre administratif.
- Mettre en valeur les abords de l'église.

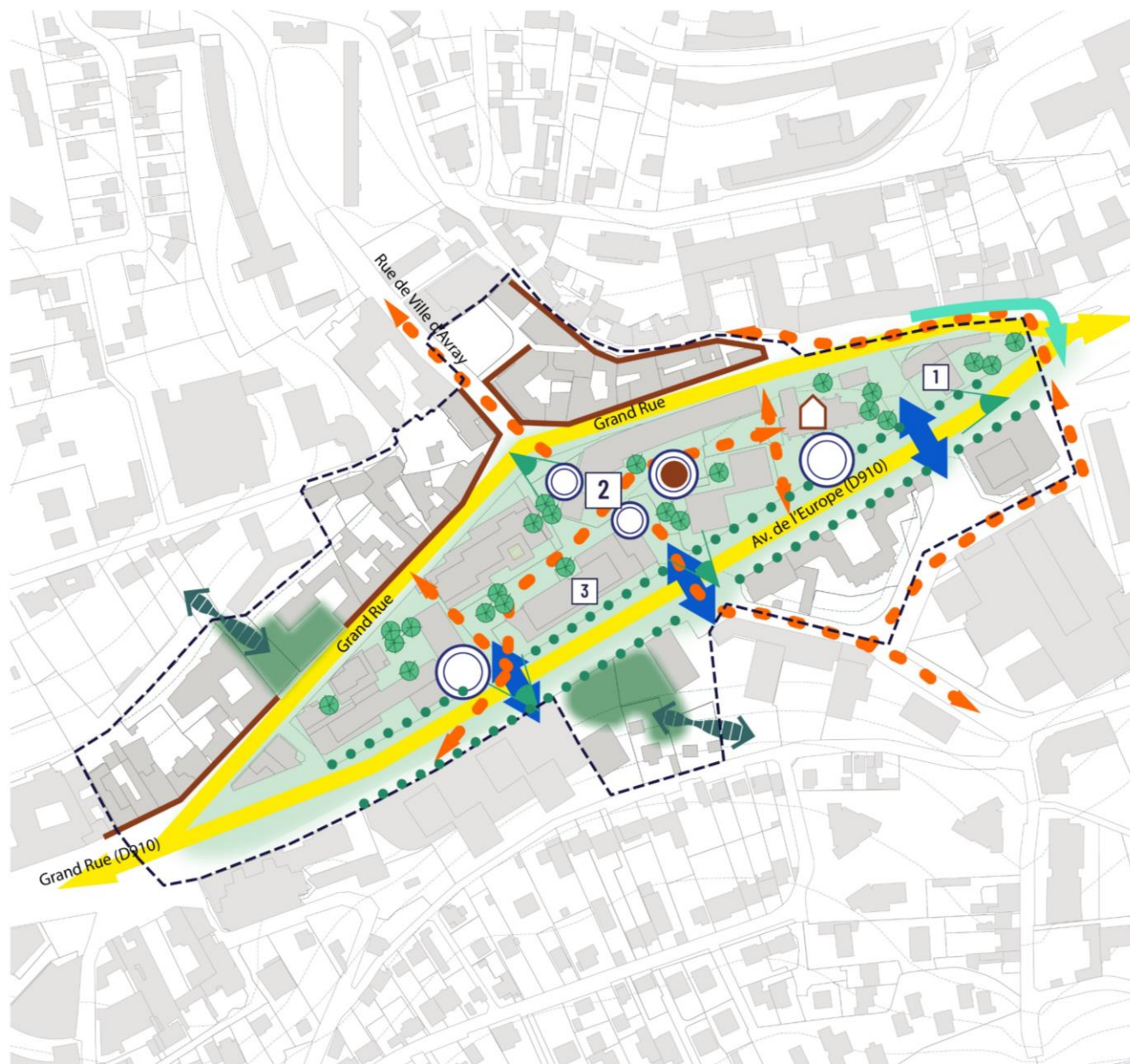
Programmation

- Affirmer la vocation de mixité fonctionnelle du secteur, en accueillant notamment des logements, des équipements d'intérêt public, des bureaux, des commerces, des espaces publics animés et fédérateurs...
- Développer l'attractivité commerciale du marché.

Écoconstruction

- Inciter au réemploi de matériaux et d'éléments issus de la déconstruction
- Recourir aux énergies renouvelables.
- Prévoir des surfaces éco-aménagées et/ou de pleine-terre participant à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Rechercher une implantation qui optimise l'éclairage naturel et facilite la ventilation naturelle.
 - Minimiser les ombres portées sur les bâtiments et espaces publics.
 - Privilégier l'usage de matériaux qui réfléchissent la lumière (avec un albédo élevé).

Centre-ville de Sèvres – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques

- Préserver le caractère végétal des coeurs d'îlots proches du centre-ville...
- ...Et renforcer leur fonctionnalité écologique
- Ménager des vues vers l'îlot central
- Principes de végétalisation type alignement d'arbres dans le cadre du projet d'aménagement de la RD910

Espaces publics et mobilité

- Améliorer la qualité et le confort des espaces publics : végétaliser dès que possible et renforcer la présence d'îlots de fraîcheur
- Requalifier la Grande Rue et la l'Avenue de l'Europe (RD910)
- Améliorer les cheminements piétons
- Aménager et mettre en valeur les espaces publics
- Traversée piétonne de la RD910 à conforter
- Création d'une voie supplémentaire circulée

Morphologie urbaine

- Préserver et valoriser les façades faubouriennes
- Mettre en valeur les abords de l'église Saint-Romain
- Prévoir un espace de centralité et de convivialité

Restructurer l'îlot central

- Marquer le croisement entre la Grande Rue et l'avenue de l'Europe par un bâtiment accueillant le marché et des commerces sédentaires, activités de service et/ou équipements d'intérêt collectif et services publics
- Démolir le bâtiment accueillant le marché et y construire de nouveaux commerces, activités de service et/ou équipements d'intérêt collectif et/ou services publics et aménager de nouveaux espaces publics.
- Réhabiliter le centre-administratif

Enjeux et objectifs :

- Renforcer les liens avec la forêt domaniale de Meudon (îlot de fraîcheur)
- Développer des espaces végétalisés publics sur le secteur d'étude et prendre en compte la gestion des eaux pluviales
- Maintenir et valoriser les percées visuelles
- Développer les transports en commun (fréquence et nombre) et sécuriser les accès aux modes doux
- Développer un quartier vertueux du point de vue énergétique
- Maintenir et améliorer la qualité sonore et atmosphérique
- Maintenir la Zone d'Activités et développer l'offre tertiaire
- Répondre aux besoins des salariés et des habitants actuels ou à venir : réorganisation de l'offre commerciale, services, équipements (santé, petite enfance, culture), programmes économiques en mixité des programmes résidentiels...

Espace public et mobilité

- Améliorer la qualité des espaces publics, notamment en faisant plus de place à la végétalisation.
- Requalifier la route du Pavé des Gardes : apaisement de la circulation, davantage de place aux modes actifs, espace tampon entre le front bâti et la route...
- Préserver les espaces verts existants.
- Aménager une liaison modes actifs sécurisés en direction du centre-ville.
- Préserver et mettre en valeur les sentes piétonnes.
- Apaiser les espaces de circulation automobile, notamment en aménageant des zones de rencontres.
- Etudier l'inscription d'un quai bus le long de la RN118.

Paysage et environnement

- Assurer une transition paysagère harmonieuse entre la ZA des Postillons et les quartiers résidentiels voisins.
- Protéger l'espace de lisière forestière.
- Maintenir des ouvertures visuelles, notamment depuis la route du Pavé des Gardes vers le cœur du quartier.
- Ouvrir des percées visuelles sur le paysage à travers le cimetière depuis le débouché des rues perpendiculaires à la route du pavé des gardes.
- Prévoir un traitement paysager et végétal des marges de recul inscrites sur les rues perpendiculaires à la route du Pavé des Gardes, sur la rue des Bruyères et sur les rues qui lui sont perpendiculaires.
- Préserver les arbres remarquables.

Quartier des Bruyères – Orientations écrites

Morphologie urbaine

- Restructurer le front bâti le long de la route des Gardes.
- Introduire un épannelage dégressif depuis la ZA des Postillons vers les quartiers d'habitat individuel à l'Ouest.
- Accompagner une évolution douce des secteurs résidentiels.
- Favoriser une évolution de l'urbanisation plus marquée le long de la rue des Bruyères.
- Entre la rue des Bruyères et la route du Pavé des Gardes : Renforcer le rôle structurant des terrains d'angle par la valorisation de leur potentiel foncier.
- Entre la rue des Bruyères et la route du Pavé des Gardes et le long de la polarité commerciale de la route du Pavé des Gardes : Prévoir une césure du front bâti tous les 30 mètres environ. Ces césures doivent être traitées comme des interfaces entre le bâti et l'espace extérieur.

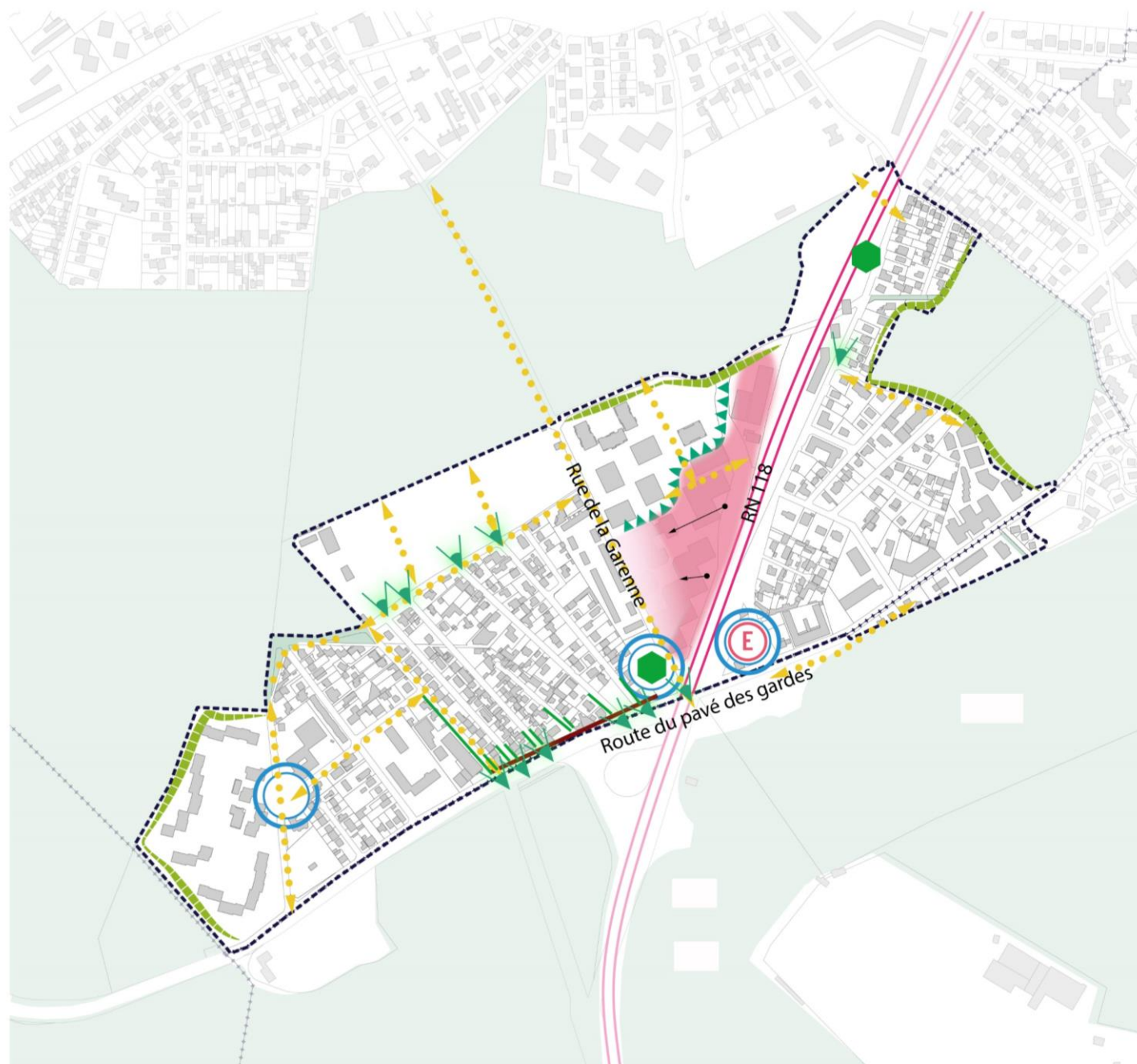
Programmation

- Renforcer la vocation commerciale du quartier.
- Animer la route du Pavé des Gardes par des rez-de-chaussée actifs.
- Réaliser un équipement d'intérêt public de rayonnement intercommunal.
- Conforter la vocation économique de la ZA des Postillons et accompagner son développement.

Eco-construction et éco-aménagement

- Inciter au réemploi in-situ / ex-situ de matériaux et d'éléments issus de la déconstruction.
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables, notamment via des dispositifs en toiture.
- Prévoir des surfaces éco-aménagées et/ou de pleine-terre participant à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Rechercher une implantation qui optimise l'éclairage naturel et facilite la ventilation naturelle.
 - Minimiser les ombres portées sur les bâtiments et espaces publics.

Quartier des Bruyères – Orientations graphiques



 Périmètre de l'OAP

Espaces publics et mobilité

 Améliorer la qualité des espaces publics existants

 Liaison modes actifs à créer ou valoriser

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques

 Assurer une transition paysagère harmonieuse entre la ZA des Postillons et les quartiers résidentiels voisins.

 Préserver les espaces verts existants.

 Protéger l'espace de lisière forestière.

 Maintenir/aménager des ouvertures visuelles

 Traitement paysager et végétal des marges de recul

Morphologie urbaine et programmation

 Structurer un front bâti route du Pavé des Gardes et l'animer par des rez-des-chaussée actifs

 Introduire un épannelage dégressif sur la ZA des Postillons depuis la RN118 vers les quartiers d'habitat individuel à l'Ouest

 Réaliser un équipement d'intérêt collectif

 Conforter la vocation économique de la ZA des Postillons et accompagner son développement

OAP Sectorielles

—

Vanves

—

Enjeux et objectifs :

- Renforcer la place du végétal dans les espaces publics/ouverts au public
- Permettre une couture urbaine entre Vanves et Paris
- Améliorer la qualité des espaces publics et le paysage urbain du secteur.
- Réduire la vulnérabilité à l'effet d'îlot de chaleur urbain

Espace public et mobilité

- Permettre l'aménagement d'une couture urbaine entre Vanves et Paris, afin d'atténuer la rupture du périphérique.
- Développer le maillage de pistes cyclables avec l'aménagement d'une piste bidirectionnelle sur la rue Louis Vicat.
- Accompagner la requalification de la rue Louis Vicat (en lien avec l'OAP du PLU de Paris) et améliorer l'attractivité des rez-de-chaussée commerçants.

Paysage et environnement

- Conforter la trame paysagère en lisière Nord du secteur et diversifier les strates végétales afin de créer un écran végétal face au boulevard périphérique.
- Conserver le double alignement d'arbres de la rue Louis Vicat.
- Favoriser le développement paysager des extérieurs d'immeubles, notamment les toitures végétales.

Morphologie urbaine

- Requalifier le front bâti le long de la rue Louis Vicat.
- Favoriser la transparence du front bâti afin de renforcer les liens visuels entre les tissus urbains de Vanves et Paris.

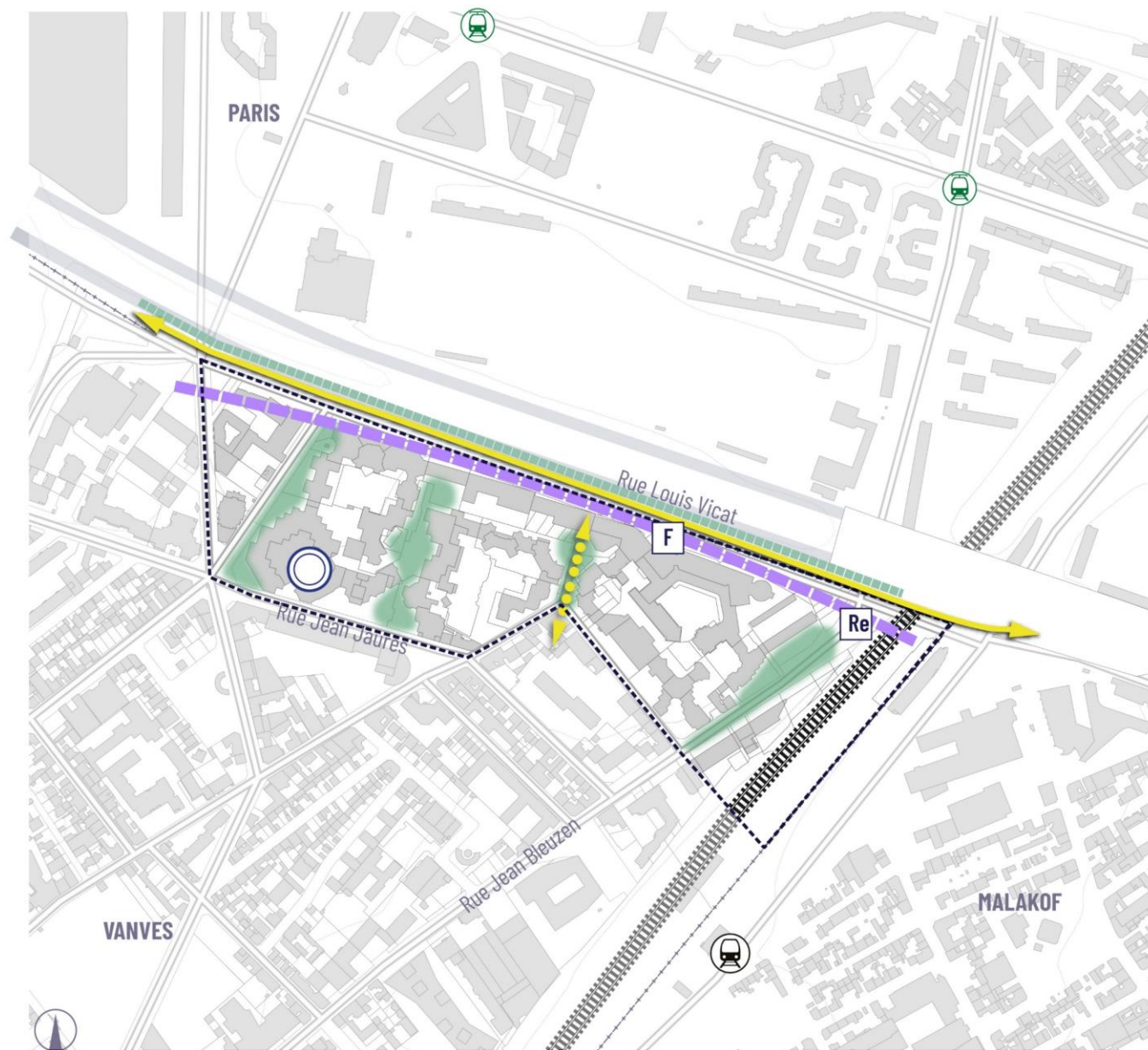
Programmation

- Maintenir et conforter la polarité commerciale aux abords de la rue Auguste Comte.
- Accompagner le développement du programme de résidence étudiante, à l'angle de la rue Jean Bleuzen et de la rue Louis Vicat.
- Relocaliser le petit équipement sportif de type « fun park » à proximité du skate parc existant.

Éco-construction et éco-aménagement

- Inciter au réemploi in-situ / ex-situ de matériaux et d'éléments issus de la déconstruction.
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables, notamment via des dispositifs en toiture.
- Prévoir des surfaces éco-aménagées et/ou de pleine-terre participant à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Rechercher une implantation qui optimise l'éclairage naturel et facilite la ventilation naturelle.
 - Minimiser les ombres portées sur les bâtiments et espaces publics.

Porte Brancion – Orientations graphiques



- Périmètre de l'OAP
- Limite communale

Espaces publics et mobilité

- Liaison mode actif à maintenir
- Améliorer la circulation cyclable et requalifier les espaces publics de la rue Louis Vicat (en lien avec OAP du PLU de Paris)
- Station de métro existante
- Station de tramway existante

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques

- Alignement d'arbres à préserver/renforcer (en lien avec OAP du PLU de Paris)
- Espaces paysagers et végétalisés à améliorer

Programmation

- Requalifier les fronts bâtis et renforcer l'attractivité des RDC actifs sur la rue Louis Vicat
- Re Accompagner la construction d'une résidence étudiante
- F Petit équipement sportif type «fun park» à relocaliser
- Polarité commerciale à maintenir et développer

Clos Montholon – Orientations écrites

Enjeux et objectifs :

- Marquer l'entrée de ville et valoriser les abords immédiats de la gare du Grand Paris Express.
- Assurer la perméabilité piétonne de l'îlot.
- Préserver un caractère végétal et arboré.
- Améliorer la qualité des espaces publics et le paysage urbain du secteur.
- Assurer une connexion et continuité fonctionnelle avec la gare du Grand Paris Express.
- Prendre en compte les opérations voisines récentes.

Espace public et mobilité

- Aménager un principe de liaison modes actifs entre la rue du Clos Montholon et l'Avenue du Général de Gaulle.
- Accompagner l'évolution de l'espace public en lien avec les accès et le parvis Nord de la gare de Fort d'Issy / Vanves / Clamart (GPE).
- Valoriser la situation d'entrée de ville du site par un traitement spécifique de l'espace public en lien avec les communes voisines (Issy-les-Moulineaux et Clamart).
- Aménager un espace public permettant de bonnes conditions d'accès à la gare du Grand Paris Express.

Paysage et environnement

- Conforter les alignements d'arbres sur les emprises publiques.
- Maintenir et valoriser un principe d'aménagement paysager le long de l'Avenue du Général de Gaulle et maintenir des espaces de pleine terre.
- Promouvoir un cœur d'îlot paysager en prévoyant des espaces de pleine terre.
- Permettre la gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle et favoriser la végétalisation des constructions nouvelles.

Morphologie urbaine

- Marquer l'entrée de ville et valoriser le quartier de gare en accompagnant une densification raisonnée et le renouvellement du bâti.
- Développer un front bâti le long de la rue du Clos Montholon avec au moins une ouverture vers le cœur d'îlot paysager.

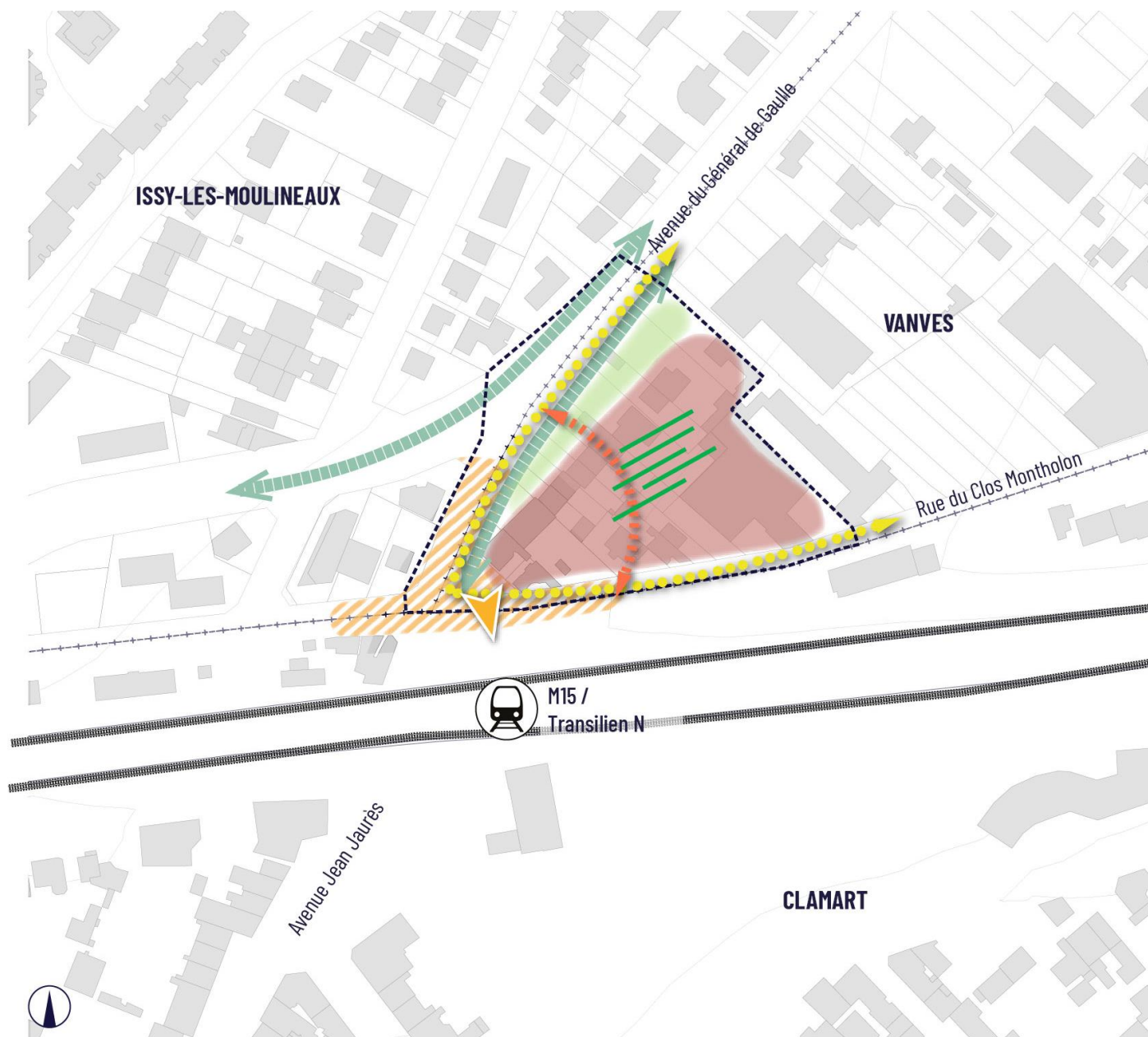
Programmation

- Développer une offre d'environ 200 logements comprenant des commerces et activités de service.

Eco-construction

- Inciter au réemploi in-situ / ex-situ de matériaux et d'éléments issus de la déconstruction.
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables.
- Prévoir des surfaces éco-aménagées et/ou de pleine-terre participant à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Rechercher une implantation qui optimise l'éclairage naturel et facilite la ventilation naturelle.

Clos Montholon – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Limite communale

Espaces publics et mobilité

Cheminement modes à actif à créer / valoriser

Principe de cheminement à créer

Requalifier l'espace public en continuité du parvis du pôle de gare

Accès souterrain à la gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart à valoriser

Pôle d'échange multimodal à accompagner

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques

Principe d'aménagement paysager

Alignement d'arbres à conforter

Principe de coeur d'îlot paysager à créer

Programmation

Tissu à dominante habitation, comprenant des commerces et activités de service en rez-de-chaussée à renouveler et densifier

OAP Sectorielles

—

Ville-d'Avray

—

Enjeux et objectifs :

- Améliorer la convivialité, la qualité et l'animation des espaces publics.
- Affirmer la Place Charles de Gaulle dans son rôle de centralité
- Mettre en valeur le paysage et le patrimoine urbain.
- Renforcer la mixité fonctionnelle (logements, commerces, services) et assurer le maintien des linéaires commerciaux.
- Agir en faveur d'un centre-ville plus résilient face au changement climatique, notamment en créant des îlots de fraîcheur.
- Renforcer et mettre en réseau le maillage des cheminements sur l'ensemble du périmètre.
- Assurer la qualité et l'intégration urbaine des projets structurants.

Espaces publics et mobilité :

- Améliorer la résilience du centre-ville face aux changements climatiques
 - Végétaliser les espaces publics.
 - Etudier la possibilité de désimperméabiliser les sols à l'occasion des projets de requalification.
 - Introduire de nouvelles espèces végétales, mieux adaptées au réchauffement climatique.
 - Mettre en valeur la présence de l'eau.
 - Utiliser des matériaux à albédo élevé.
- Requalifier la place Charles de Gaulle
 - Conserver le parvis de l'église
 - Maintenir le marché forain, tout en incorporant une nouvelle strate arborée.
 - Aménager un espace qui fasse lien entre l'Entracte et le parvis de l'église.
 - Optimiser la place accordée au stationnement automobile, au profit d'aménagements piétons confortables, continus et sécurisés.
- Requalifier le Square Maningue :
 - Restaurer sa vocation de square, avec la possibilité d'y installer une terrasse et/ou d'une échoppe commerciale.
 - En faire un espace de jonction commerciale entre la rue de Saint-Cloud et la rue de Sèvres.
 - L'ouvrir vers le carrefour réaménagé et apaisé, en prenant en compte la topographie et la présence de l'aqueduc en sous-sol.
- Apaiser la circulation sur le carrefour, notamment en élargissant les rives piétonnes.
- Accompagner l'émergence des nouvelles mobilités partagées (exemple : borne de recharge électrique, espace co-voiturage, vélo en libre-service...).
- Renforcer la convivialité du centre-ville par du mobilier urbain adapté
- Permettre l'animation de l'espace public par des événements festifs ponctuels.
- Prévoir des aménagements fonctionnels pour les livraisons.
- Intégrer les besoins d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite et personnes en situations de handicap dans l'aménagement de l'espace public.

Centre-ville de Ville-d'Avray – Orientations écrites

Espaces publics et mobilité (suite) :

- Renforcer et développer le réseau de sentes et améliorer leur confort et y développant des boucles continues, notamment :
 - Entre l'Entracte et le parvis de l'espace du Colombier.
 - Entre la résidence de la Ronce et la rue de Sèvres.
 - Sur le mail Bosvieux
 - Entre la rue de Saint-Cloud, le parvis de l'église et la rue de Sèvres via le square Maningue.
 - Entre la place Charles de Gaulle et les équipements sportifs.
 - Avec la mise en réseaux des parvis d'équipements.
- Marquer les entrées du centre-ville en :
 - Améliorant la qualité des cheminements modes actifs et apaisant la circulation sur les axes structurants.
 - Créant des seuils d'entrée de centre-ville avec une signalétique et un jalonnement approprié.

Structure et morphologie urbaine :

- Veiller à l'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions par des choix d'implantation et de matériaux valorisant le cadre patrimonial du secteur.
- Mettre en valeur l'église Saint-Nicolas Saint-Marc et le château, la Maison Pradier et le Pavillon Malglaive.

Programmation

- Affirmer la vocation de mixité fonctionnelle et sociale du centre-ville, en accueillant notamment des logements, des équipements d'intérêt collectif, des commerces et des espaces publics fédérateurs.
- Réhabiliter le pavillon Malglaive en développant la mixité des fonctions en lien particulièrement avec l'installation d'une nouvelle crèche remplaçant la crèche Pradier.
- Renforcer l'offre commerciale de façons globale et particulièrement en assurant la continuité du linéaire commerçant de la rue de Saint-Cloud vers la rue de Sèvres.
- Renforcer la vocation culturelle et touristique de la ville, notamment au travers des équipements et monuments de son centre-ville : le château et son parc, le conservatoire, la fontaine du Roi, l'église, l'Entracte, le Colombier...

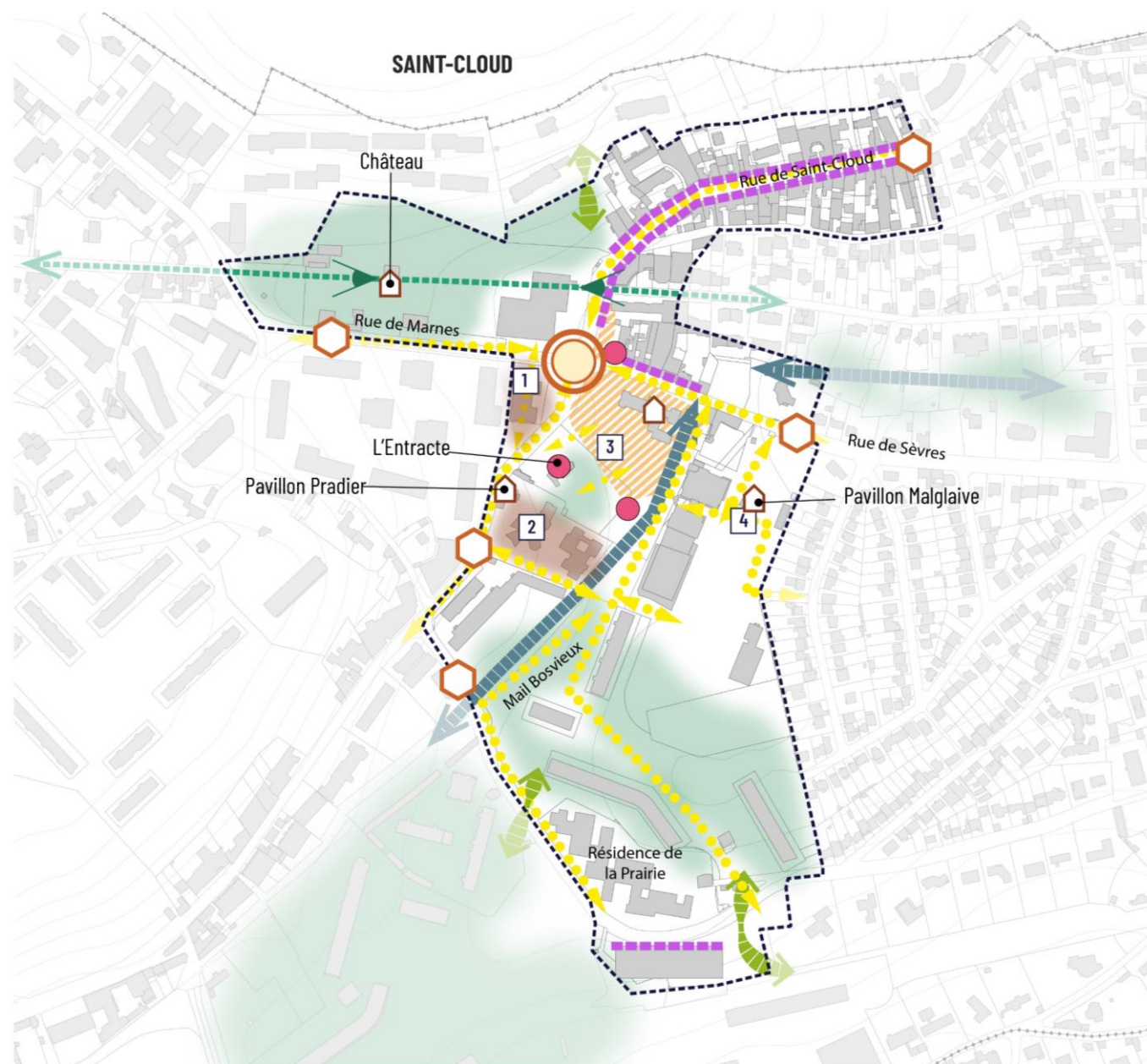
Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques :

- Renforcer les continuités paysagères et écologiques sur l'ensemble du secteur, en lien avec la trame verte et bleue du grand territoire.
- Préserver le caractère arboré des résidences d'habitat collectif et Parc du Château.
- Valoriser la perspective paysagère du Parc du château.
- Renforcer les continuités écologiques avec les réservoirs de biodiversité voisins.
- Les constructions et aménagements devront tenir compte du risque de remontée de nappe.

Eco-construction et éco-aménagement

- Inciter au réemploi in-situ / ex-situ de matériaux et d'éléments issus de la déconstruction.
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables, notamment via des dispositifs en toiture.
- Prévoir des surfaces éco-aménagées et/ou de pleine-terre participant à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- Concevoir des aménagements qui respectent les principes de conception bioclimatique :
 - Rechercher une implantation qui optimise l'éclairage naturel et facilite la ventilation naturelle.
 - Minimiser les ombres portées sur les bâtiments et espaces publics.

Centre-ville de Ville-d'Avray – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Espaces publics et mobilité



Requalifier la Place Charles de Gaulle et le Square Maningue



Apaiser la circulation sur le carrefour



Marquer les entrées du centre-ville



Liaison douce à conforter ou développer

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques



Préserver le caractère arboré des résidences d'habitat collectif alentours et du Parc du Château



Valoriser la perspective paysagère



Renforcer les continuités écologiques avec les réservoirs de biodiversité voisins



Continuités paysagères et écologiques à préserver et valoriser

Morphologie urbaine



Mettre en valeur le patrimoine bâti



Accompagner la mutation et/ou transformation des tissus urbains, dans le respect de l'environnement bâti

Programmation



Renforcer l'offre commerciale en maintenant les linéaires commerçants



Renforcer/pérenniser l'offre de restauration



Site de La Poste



Site du 9 rue de Versailles



Place Charles de Gaulle : Maintenir la tenue du marché forain et l'animation de la place tout en améliorant son accessibilité piétonne et sa végétalisation



Pavillon Malglaive : Développer la mixité des fonctions

OAP Sectorielles

—

Intercommunales

—

Parc des Expositions – Orientations écrites

Enjeux et objectifs :

- Accompagner le développement du Parc des Expositions (phase 3 de son programme de modernisation).
- Atténuer la rupture entre les tissus urbains constitués et le parc des expositions.
- Renforcer la présence du végétal sur l'espace public et les circulations internes du parc
- Conforter la place des mobilités douces sur les emprises publiques.

Espace public et mobilité

- Conforter les liaisons modes actifs sur le pourtour sud du Parc des Expositions, en lien avec la rue Ernest Renan et la rue Jean Jaurès.
- Requalifier l'espace public à la jonction de la rue du 4 septembre, de la rue Gabrielle d'Estrées et de la rue Julien.
- Assurer la qualité des abords et la bonne insertion urbaine des nouveaux programmes hôteliers rue du 4 septembre à Issy-les-Moulineaux et rue du Moulin à Vanves.
- Sur les emprises du Parc des Expositions :
 - Reconfigurer l'entrée du parking du pavillon 7 afin d'améliorer son accessibilité et la sécurité des usagers,
 - Assurer la perméabilité du Parc des Expositions pour les piétons.

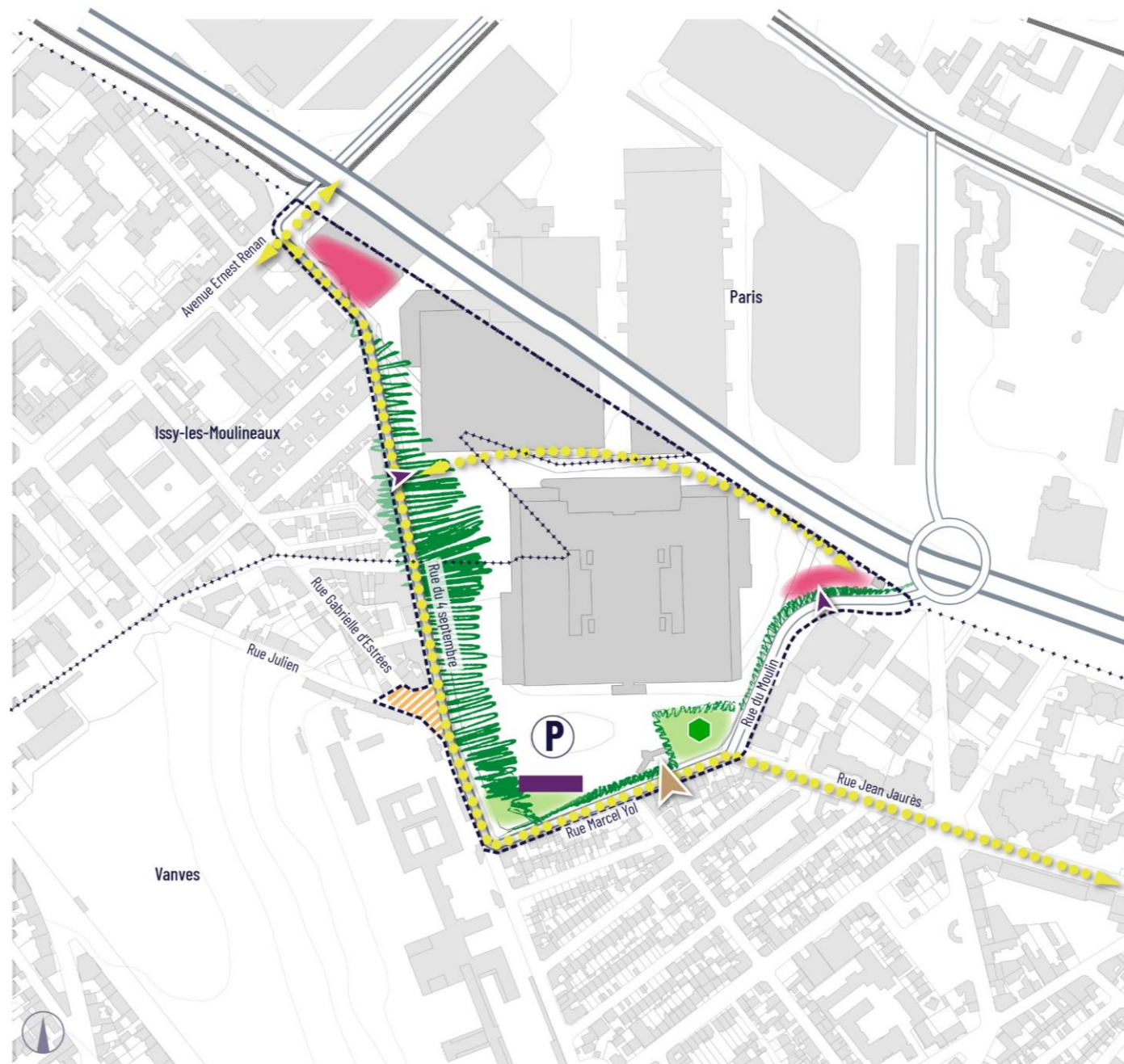
Paysage et environnement

- Conforter la continuité paysagère en limite du parc des expositions de la porte de Versailles.
- Sur les emprises du Parc des Expositions :
 - Créer un jardin ouvert au public à l'angle de la rue du Moulin et Marcel Yoll, sur les emprises logistiques du parc des expositions.
 - Renforcer la végétalisation des espaces de stationnement extérieur lorsque cela est techniquement possible.
- Les constructions et aménagements devront tenir compte du risque de remontée de nappe.

Programmation

- Accompagner le développement du Parc des Expositions par une offre hôtelière renouvelée
- Créer une borne de recharge pour véhicules électriques au niveau du parking

Parc des Expositions – Orientations graphiques



— Périmètre de l'OAP

— Limite communale

Espaces publics et mobilité

— Liaisons piétonnes

— Espace public à requalifier

— Reconfiguration de l'accès principal au Parc

— Nouvel accès à créer et à traiter qualitativement comme une entrée du Parc

(P) Renforcement de la végétalisation des espaces de stationnement lorsque cela est techniquement possible

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques

— Espaces végétalisés à créer/conforter

— Continuité végétale à conforter

Programmation

— Garantir une bonne insertion urbaine aux abords des nouveaux programmes d'hébergement hôtelier

— Création d'un jardin ouvert au public

— Création d'une station de recharge pour véhicules électriques

Enjeux et objectifs :

- Améliorer son accessibilité en renforçant la qualité des cheminements modes actifs et en assurant leur continuité.
- Préserver le grand paysage.
- Renforcer les continuités écologiques le long de la Seine et vers les tissus urbains voisins.
- Engager un mode de développement et d'aménagement résilient face au risque inondation et au changement climatique.
- Valoriser la Seine comme espace de loisir de proximité et métropolitain.
- Diversifier et concilier les différents usages.

Espaces publics et mobilité : renforcer la Seine comme espace de lien:

- Développer les liaisons et cheminements modes actifs le long des berges :
 - Améliorer le confort et la qualité des cheminements modes actifs existants.
 - Assurer la continuité des liaisons modes actifs avec les territoires voisins.
 - Permettre un usage des liaisons modes actifs pour les déplacements du quotidien et de loisirs (corridors cyclables et cheminements piétons), en mettant en œuvre des aménagements qui limitent les conflits piétons/vélos (voies séparées par exemple).
- Renforcer les liens entre les 2 rives :
 - Aménager de nouveaux franchissements pour les modes actifs (passerelles piétons/vélos), notamment entre l'Île de Monsieur et la rive droite à Boulogne-Billancourt et entre Saint-Cloud et Boulogne-Billancourt.
 - Réduire le caractère routier des ponts, particulièrement le Pont de Sèvres et le Pont d'Issy-les-Moulineaux.
- Renforcer les liens entre la ville et le fleuve :
 - Apaiser la circulation, particulièrement sur la RD1 dans le cadre de sa requalification.
 - Aménager des traversées piétonnes confortables et sécurisées sur le RD1 et le RD7.
 - Aménager les têtes de ponts comme des entrées de ville à part entière, notamment le pont de Sèvres et le pont d'Issy-les-Moulineaux : y apaiser la circulation et améliorer le confort de l'espace public.
- Veiller à la continuité et la cohérence de la voirie depuis et vers les territoires voisins.

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques :

- Anticiper les crues, par un mode d'aménagement résilient :
 - Préserver les zones favorables à l'expansion des crues, notamment les parcs en privilégiant le recours à la pleine terre.
 - Poursuivre la renaturation et la désimperméabilisation des berges.
 - Recourir à des matériaux perméables ou semi-perméables lors de l'aménagement des cheminements.
 - Renforcer la ripisylve par l'emploi de végétaux spécifiques sur la berge basse inondable : saules, aulnes, peupliers et cortège de végétation hygrophile.
 - Renforcer les alignements d'arbres urbains sur les quais hauts en privilégiant des essences adaptées aux changements climatiques...
- Préserver et valoriser les grandes caractéristiques paysagères de la vallée de la Seine.
 - Renforcer l'accompagnement des cheminements d'un traitement paysager/végétal.
 - Créer des zones d'ombres denses.
 - Maintenir les grandes avenues plantées qui rayonnent à partir des berges de Seine et conforter le caractère planté des places de jonction
 - Maintenir des vues sur les coteaux boisés et le système de parcs hérité de Le Nôtre : terrasse de Meudon, Parc de Saint Cloud.
- Renforcer les liaisons écologiques entre la Seine et les espaces voisins, notamment les coteaux :
 - Renforcer la place du végétal dans les tissus urbains voisins pour diffuser la nature en ville depuis les berges de Seine.
 - Connecter la Seine à ses différents affluents par une stratégie de mise en valeur des rus et la continuité du maillage des espaces ouverts.

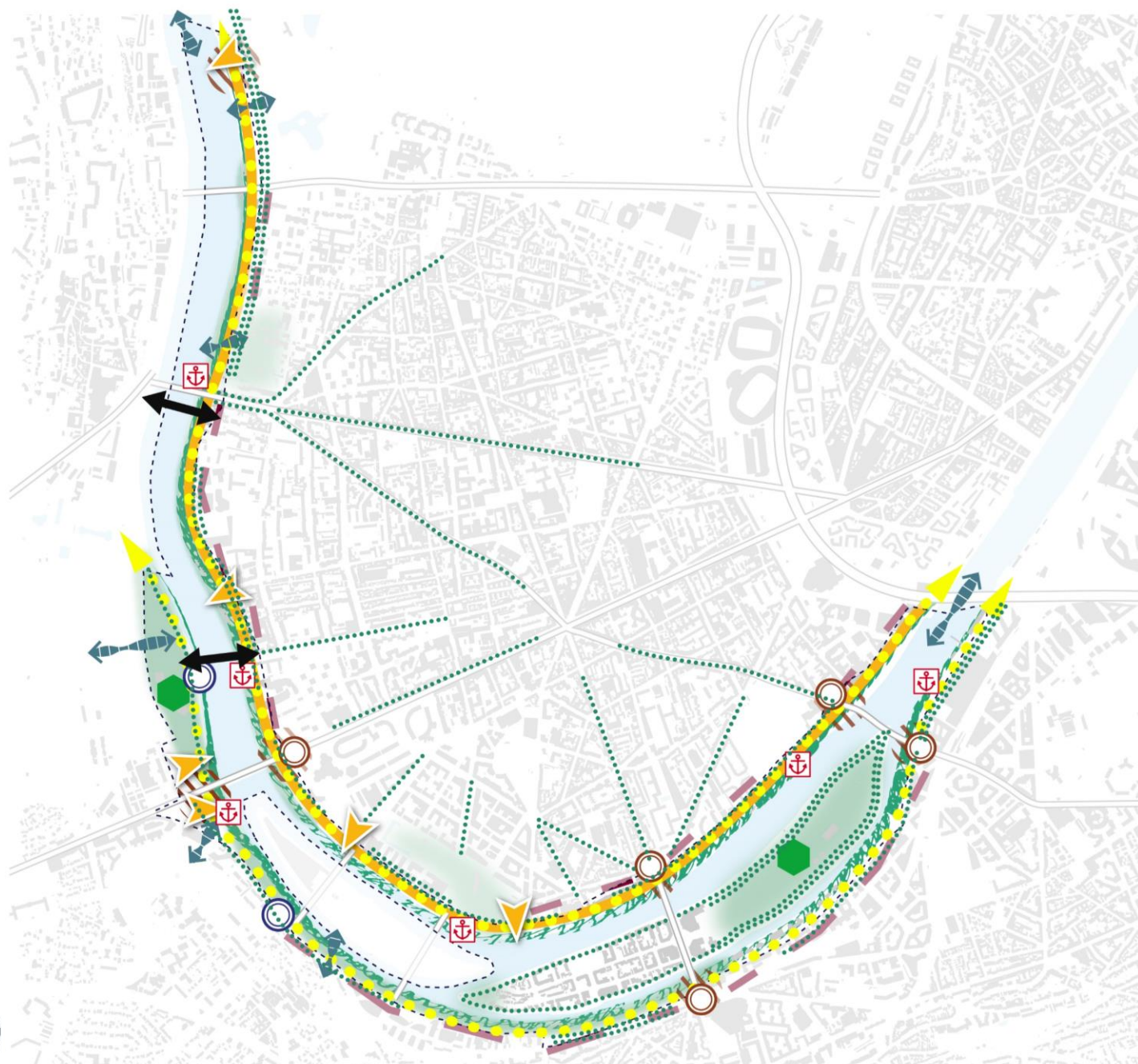
Structure et morphologie urbaine :

- Aménager les têtes de ponts comme des entrées de ville à part entière, notamment le pont de Sèvres et le pont d'Issy-les-Moulineaux : adopter des « gestes architecturaux » respectueux des paysages urbains et naturels voisins.
- Limiter les effets de front bâti continu en ménageant des ouvertures visuelles depuis les berges vers les centres-villes et les coteaux.

Programmation

- Renforcer la vocation de loisirs des berges :
 - Préserver et valoriser les parcs et espaces verts existants.
 - Animer les berges de Seine en favorisant de nouveaux usages diversifiés :
 - Restauration
 - Contemplation
 - Loisirs, notamment des aménagements temporaires à Meudon, zone de baignade et d'autres équipements sportifs et ludiques sur l'Île de Monsieur à Sèvres...
- Pour tout aménagement, prendre en compte :
 - Le caractère inondable du secteur (PPRI).
 - Et préserver les caractéristiques environnementales du site.
- Développer la vocation portuaire du fleuve :
 - Pérenniser et développer les infrastructures de logistique fluviale existantes, notamment liées aux matériaux et aux grands services urbains.
 - Permettre l'installation de projets innovants en matière de transport et de logistique urbaine du dernier kilomètre.
 - Développer la dimension touristique des ports existants.
 - Permettre l'aménagement d'embarcadères pour les passagers, notamment à proximité des nœuds de transports en commun existants.

Berges de Seine – Orientations graphiques



Périmètre de l'OAP

Espaces publics et mobilité

- Améliorer le confort et la qualité des cheminements modes actifs existants
- Assurer la continuités des liaisons modes actifs avec les territoires voisins
- Aménager denouveaux franchissements de la Seine pour les modes actifs
- Apaiser la circulation, particulièrement sur la RD1
- Aménager des traversées piétonnes confortables et sécurisées sur le RD1 et le RD7.
- Apaiser la circulation et améliorer le confort de l'espace public sur les têtes de pont (entrées de ville)

Traitement paysager et mise en valeur des continuités écologiques

- Préserver les zones favorables à l'expansion des crues
- Renaturer et désimperméabiliser les berges / renforcer la ripisylve
- Maintenir les grandes avenues plantées qui rayonnent à partir des berges de Seine et conforter le caractère planté des places de jonction
- Renforcer les liaisons écologiques entre la Seine et les espaces voisins

Morphologie urbaine

- Adopter des « gestes architecturaux » respectueux des paysages urbain et naturel voisins sur les têtes de ponts
- Limiter les effets de front bâti continu en ménageant des ouvertures visuelles

Programmation

- Préserver et valoriser les parcs et espaces verts existants
- Aménager de nouveaux espaces loisirs
- Pérenniser et développer la logistique fluviale